

CH_VB 84.005 ' vom 13. März 1984

Bundesverwaltung, 1984-03-13, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.005__

FR: CH_VB 84.005 ' du 13 mars 1984

IT: CH_VB 84.005 ' del 13 marzo 1984

Erwägungen

E. 26

Feuille fédérale. 136e année. Vol. 1 373

adopter l'arrêté fédéral relatif à l'accord international, de 1983 sur les bois tropicaux (annexe 14 .avec appendices). Nous vous proposons en outre de classer le postulat suivant : 1982 P 82.393 "Relations avec la Communauté européenne" (N.8.10.82, Aider) (annexe 3) Nous vous prions d'agréer, Messieurs.les Présidents, Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute consi- dérations. 11 janvier 1984 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Schlumpf Le chancelier de la Confédération, Buser 374

Vue d'ensemble La reprise qui s'était fait sentir au printemps dernier dans les pays industrialisés s'est quelque peu confirmée au cours de l'année. Toutefois, elle demeure inégale. En outre, elle est généralement faible si on la compare à celles que l'on a connues par le passé. Aux -Etats-Unis, le redressement de l'activité économique s'est révélé plus vigoureux que prévu, entraînant une relance des importa- tions, seul élément dynamique du commerce mondial. En re- vanche, les signes d'une reprise ne se sont manifestés que d'une manière ponctuelle en Europe (surtout -en RFA et en Grande-Bretagne). Une .augmentation des investissements géné- rateurs d'emplois est indispensable si l'on veut que la re- lance qui se dessine actuellement dans les pays industria- lises se développe et persiste. L'économie suisse, elle aussi, a connu une légère reprise. A l'instar de la plupart des pays industrialisés, mais con- trairement à l'évolution conjoncturelle habituelle, les im- pulsions essentielles proviennent du marché intérieur, et non pas du commerce extérieur, qui a tendance à stagner pour le moment, (A noter toutefois qu'il a enregistré une nette amélioration en novembre; cependant, il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agit là d'un renversement de tendance.) La stagnation en termes réels des exportations et l'accroissement des importations ont eu pour effet d'ag- graver le déficit de la balance commerciale, en dépit d'une amélioration du rapport entre prix à l'importation et prix à l'exportation. Toutefois, étant donné la reprise conjonc- turelle qui s'est amorcée dans d'importants pays industria- lisés, et eu égard à la légère amélioration des débouchés qui pourrait se dessiner sur les marchés de quelques pays de l'OPEP, le commerce extérieur devrait contribuer en 1984 à relancer notre économie. En outre, l'évolution des coûts 375

à l'intérieur de la Suisse devrait lui permettre d'être as- sociée au processus de reprise à l'échelle internationale. Au chapitre de la coopération en Europe occidentale, rele- vons que sous l'effet des problèmes et des tensions qui af- fectent les relations économiques mondiales, la consolida- tion de nos relations avec les CE sur la base de l'accord de libre-échange a pris une importance toute particulière. Dans le domaine de la politique commerciale multilatérale, des démarches et des efforts ont été entrepris afin de réa- liser le démantèlement progressif ("roll-back") des mesures protectionnistes instaurées au cours des

années de récession, cette abolition devant aller de pair avec la reprise économique et l'appuyer. En matière de coopération économique Nord-Sud, l'événement marquant a été la CNUCED VI, conférence qui, face à l'ampleur des problèmes à résoudre, n'est parvenue qu'à peu de résultats concrets. La Suisse a dû enfin conclure des accords de consolidation de dettes avec plusieurs Etats. 376

Rapport I Les interactions entre la croissance économique, le commerce et les finances

Après trois ans de stagnation économique et de récession, une reprise s'ébauche actuellement dans la zone de l'OCDE, dont l'avance varie toutefois considérablement selon les pays. Les Etats-Unis atteignent cette année une croissance qui dépasse les prévisions; en Europe par contre, les signes d'un redressement économique apparaissent encore isolément, en RFA surtout. Le Japon se situe à mi-chemin entre ces deux courants. C'est encore et toujours la tâche de la politique économique nationale et internationale - déjà définie lors de la session ministérielle de l'OCDE en mai (voir en. 51) - de convertir ce début de relance en un processus de croissance durable et génératrice d'emplois. Le développement futur de l'économie ne va pas sans risque. Jusqu'à ce jour la reprise de l'activité économique était tributaire surtout de dépenses plus élevées pour l'achat de biens de consommation et la reconstitution de stocks. Mais la condition indispensable à la continuité de cette reprise, c'est avant tout une relance des investissements, qui depuis longtemps se fait attendre, et qui pourrait, à elle seule, amener une amélioration durable de la situation de l'emploi, toujours aussi critique. Cependant, les intérêts élevés, étroitement liés à la politique monétaire et budgétaire pratiquée actuellement dans les pays importants, ainsi que le manque de confiance dans la stabilité des conditions générales de l'économie internationale, font obstacle à l'initiative des entreprises et la paralysent. L'Etat ne peut pas "faire" la croissance. La tâche primordiale des gouvernements consiste aujourd'hui à améliorer les conditions pour l'activité de l'économie privée par le main- 377

ten et le renforcement du système multilatéral ouvert et par une "décrispation" des problèmes de l'endettement, afin de briser le cercle vicieux de la stagnation, du protectionnisme et de l'endettement. L'histoire d'après-guerre a très clairement montré le rapport qui existe entre la division internationale du travail et l'expansion commerciale d'une part, la croissance économique d'autre part. Le libre-échange renforce la croissance, mais encore, à son tour, la croissance facilite la mise en oeuvre des ajustements structurels nécessaires et le retour à une politique commerciale plus libérale. Pendant les années de récession, des restrictions toujours plus nombreuses ont régi le trafic international de marchandises, et encore s'agissait-il, la plupart du temps, de restrictions bilatérales à l'exportation et d'arrangements d'organisation des marchés pour des secteurs spécifiques pris en dehors du cadre multilatéral du GATT, ou encore de subsides gouvernementaux faussant la concurrence. C'est pourquoi, lors de la session ministérielle de l'OCDE en 1983, il a été convenu de mettre à profit la reprise économique pour éliminer progressivement les obstacles aux échanges. Cette idée de "roll-back" des mesures protectionnistes a été réaffirmée au sommet économique mondial qui a suivi, réunissant les sept principaux pays industrialisés à Williamsburg, et développée à l'occasion de divers entretiens au sein des organisations internationales compétentes pour les questions commerciales et en dehors de celles-ci. Cette nouvelle initiative de libéralisation peut s'articuler dans deux directions. D'une part, une action immédiate, axée sur la mise en vigueur anticipée des tranches des réductions tarifaires convenues lors du Tokyo-Round, d'autre part, un programme à plus long terme qui devrait, du point de vue suisse, viser à améliorer le système du GATT -

notamment des clauses de sauvegarde - ainsi qu'à ramener les mesures protectionnistes prises dans la "zone gri- 378

se" sous la discipline de règles commerciales convenues au niveau multilatéral. La Suisse a tout intérêt à ce que la marge de manoeuvre en matière de politique commerciale créée par le redressement économique soit utilisée de manière conséquente au profit d'un nouveau processus de libéralisation. L'endettement offre un autre argument de poids pour maintenir ouvert le système commercial. L'accès aux marchés des pays industrialisés constitue une condition essentielle pour nombre de pays en développement importants afin qu'ils puissent surmonter peu à peu leur endettement. La première série de crises de paiements, qui a débuté en été 1982 avec le Mexique, a certes pu être surmontée grâce à la rapide action conjuguée des institutions internationales de financement - en particulier du Fonds monétaire international et de la Banque des règlements internationaux -, des principales banques centrales et du système de banques privées. Avec l'élargissement des accords généraux d'emprunts et l'augmentation des fonds de ceux-ci ainsi que l'acceptation de la huitième augmentation de quotas du FMI, qui a passé maintenant l'obstacle du Congrès américain, le dispositif financier a été étendu pour concéder aux pays surendettés plus de temps pour effectuer les ajustements indispensables. Cependant, seule une amélioration de la balance des devises rend possible un assainissement en profondeur de la situation financière de ces pays. On y arrive aujourd'hui surtout moyennant des restrictions draconiennes des importations - citons à titre d'exemples le Mexique et le Brésil -, ce qui non seulement restreint les possibilités d'exportation des pays industrialisés, mais remet de surcroît en question les importations de biens d'investissement, indispensables au développement économique futur des pays débiteurs eux-mêmes. Ces pays doivent pouvoir accéder aux marchés du Nord, qui sont de puissants acheteurs, pour réaliser des recettes de devises supplémentaires par une augmentation des exportations. 379

Si l'on veut aider efficacement les pays endettés, il faut améliorer les conditions d'accès au marché pour leurs produits d'exportation, même si de ce fait précisément les secteurs dans les Etats industrialisés les plus en retard du point de vue de l'ajustement structurel en étaient affectés. Les pays en développement font également valoir que les investissements directs pour établir une industrie d'exportation compétitive, de plus en plus prisés en raison de la réticence des crédateurs, présupposent des marchés ouverts. De leur côté, les Etats industrialisés répliquent à ces requêtes par leurs propres revendications en matière de politique commerciale, à savoir un assouplissement progressif des régimes d'importation dans le Tiers Monde au fur et à mesure du développement économique ainsi qu'une amélioration des conditions d'accueil pour les investissements directs. Toujours est-il que la matière à d'amples négociations sur les relations économiques Nord-Sud incluant aussi bien des questions commerciales que financières, ne manquerait certainement pas. Espérons que les gouvernements utiliseront la marge de manoeuvre que leur confère la reprise économique pour poser un fondement solide permettant à l'économie privée de redéployer ses forces et favorisant une croissance durable et génératrice d'emplois, par le biais d'une politique commerciale libérale et un engagement de moyens financiers adapté à la situation d'endettement internationale. Etant donné les rapports étroits unissant la croissance, le commerce et les finances, une nouvelle vue d'ensemble des problèmes économiques internationaux s'impose, qui, par un dialogue étroit entre les organisations internationales spécialisées et avec les instances gouvernementales compétentes dans les différents domaines, devrait se concrétiser par une stratégie à plus long terme qui soit

convaincante. 380

2 Situation économique actuelle 21 Situation économique mondiale (voir annexe 1, tabi. 1 à 3) Le raffermissement de la conjoncture dans les pays industrialisés, qui s'est dessinée au printemps dernier, s'est quelque peu accentué dans le courant de l'année. Il demeure cependant inégal et dans l'ensemble faible - en comparaison avec des périodes précédentes de reprise -. La croissance économique réelle devrait avoir atteint 2,3 pour cent dans la zone OCDE, mais seulement 1,5 pour cent si l'on exclut les Etats-Unis. La reprise aux Etats-Unis se développe au-delà de toute attente. La conjonction d'une politique budgétaire expansionniste et d'une politique monétaire assouplie ainsi que les effets d'un ralentissement marqué de la hausse des prix sur les revenus réels ont conduit à une réactivation de la consommation privée et de la construction de logements ainsi qu'à un retournement dans la formation des stocks. D'autre part, la capacité concurrentielle de l'économie américaine s'est détériorée suite au cours élevé du dollar. Dans l'ensemble, l'avance cyclique des Etats-Unis a fait que la balance américaine des opérations courantes est devenue nettement déficitaire. Des effets positifs de l'expansion aux Etats-Unis ont jusqu'ici pu être constatés avant tout au Canada et au Japon. Grâce à une augmentation des exportations, l'économie japonaise a pu maintenir un taux de croissance de quelque 3 pour cent, qui reste toutefois faible par rapport à ses possibilités. L'accroissement massif de l'excédent de la balance commerciale - durant les six mois d'avril à septembre 1983, il a atteint un niveau record (18 milliards de dollars) - menace toutefois d'aggraver les tensions en politique commerciale. 381

En Europe, la conjoncture est restée jusqu'à présent contrastée et dans l'ensemble faible. En République fédérale d'Allemagne, notre principal partenaire commercial, la reprise, légère, s'est affermie entre-temps. Après une phase très critique de stabilisation, l'économie britannique a retrouvé le chemin d'une croissance modérée. Le développement de l'économie française est notamment conditionné par les mesures d'assainissement qui ont été prises. Dans la plupart des pays, le redressement de l'activité économique se fonde sur les forces de la demande intérieure, à savoir la consommation des ménages, la construction de logements qui est sensible aux taux d'intérêt et le nouvel accroissement des stocks. Malgré des profits plus élevés, la reprise ne s'est pas encore propagée sur les investissements. Le redressement économique en cours dans la zone OCDE a certes contenu la tendance au recul de l'emploi au printemps dernier. Toutefois, sous l'effet de l'accroissement de la population active, le chômage a continué d'augmenter pour atteindre 9 pour cent, soit 32 millions de personnes dans la seconde moitié de l'année. Il n'y a qu'aux Etats-Unis où la progression vigoureuse de l'emploi a permis un recul du chômage. Grâce à une politique monétaire davantage orientée vers la stabilité, un développement modéré des salaires ainsi que des prix du pétrole et des matières premières en baisse, le taux d'inflation a reculé dans le courant de l'année d'une manière inattendue: en août, le taux le plus faible depuis octobre 1972 a été atteint, à savoir 4,9 pour cent en moyenne des pays de l'OCDE. L'accroissement des importations, lié à la reprise conjoncturelle des Etats-Unis, a été le seul élément dynamique pour le commerce mondial. Les possibilités d'importation des pays en développement non producteurs de pétrole ont été limitées 382

par la faiblesse de la demande dans les pays industrialisés et le bas niveau des prix des matières premières d'une part et par le poids des engagements nés du service de la dette d'autre part. Des ventes de pétrole brut en recul et des prix en baisse ont contraint les pays de l'OPEP à réduire également leurs importations en 1983. En conséquence, le volume des

ex- portations de l'OCDE vers les marchés extérieurs devrait à nouveau avoir diminué de 2 pour cent en 1983. Les problèmes commerciaux et financiers internationaux se re- flètent dans les balances courantes. Le déficit du groupe des pays en développement non producteurs de pétrole s'est réduit de près de 20 milliards de dollars pour s'inscrire à 45 milliards de dollars durant l'année écoulée grâce à des efforts d'assainissement appropriés. Le déficit courant des pays de l'OPEP s'est, pour sa part, monté à 31 milliards de dollars. Celui des pays de l'OCDE est resté quasiment le même (24 milliards de dollars). Si l'on fait abstraction du défi- cit accru des Etats-Unis, les autres pays industrialisés en- registrent un excédent pour la première fois depuis 1978. L'économie mondiale se trouve-t-elle en passe de retrouver une croissance économique durable ? Pour que la reprise con- joncturelle dans les pays industrialisés puisse gagner en ampleur et en durée, un regain d'investissements productifs plus vigoureux est indispensable. Des signes dans ce sens sont cependant tout au plus perceptibles aux Etats-Unis. Une série d'éléments d'incertitude continuent de marquer de leur empreinte les perspectives économiques et commerciales sur le plan international et affectent le climat d'investisse- ment avant tout dans les économies d'Europe occidentale orien- tées vers l'exportation: - Les déficits publics élevés de nombreux pays retardent la baisse des taux d'intérêt réels. Aucune impulsion n'est 383

donc à attendre, dans la plupart des pays, de la politique économique, en particulier de la politique budgétaire, qui subit la contrainte de l'assainissement à moyen terme des finances publiques. - Le commerce international reste placé sous le signe de l'endettement. Il semble, toutefois, que l'on soit sorti du creux de la vague en 1983. Des perspectives plus opti- mistes pour les exportations vers les pays industrialisés et une hausse des prix des matières premières qui se dessine vont renforcer la capacité d'importation des pays en déve- loppement non producteurs de pétrole dans l'année à venir. Après un recul qui a duré trois ans, les importations de pétrole brut des pays industrialisés pourraient à nouveau s'accroître légèrement en 1984. De ce fait, .pour la première fois depuis 1981, une modeste augmentation des exportations de l'OCDE vers les autres régions de l'économie mondiale (quelque 4 pour cent selon les estimations de l'OCDE) paraît possible, au cours de l'année à venir. - Eu égard aux interactions dans l'économie mondiale, on ne parviendra pas à surmonter la crise de l'endettement ni à redresser durablement l'économie des pays industrialisés sans démanteler les multiples obstacles au commerce qui ont été créés et développés ces dernières années sous la pression d'un chômage croissant et de taux de changes qui, pour une part, ne correspondent pas aux réalités économiques. En 1983, les marchés des changes internationaux étaient aussi placés sous le signe d'un dollar fort d'une part et d'une faiblesse relative du DM et du yen d'autre part. Dans le cadre d'un réalignement général des cours à l'intérieur du Système monétaire européen, de nouvelles parités ont été établies pour l'ensemble des monnaies des pays membres. La réévalua- tion de 5,5 pour cent du DM et la dévaluation de 2,5 pour cent de la lire italienne et du franc français étaient au centre de ce réajustement. 384

Dans le sillage d'une nouvelle hausse du dollar depuis le début d'août, le franc suisse s'est notablement apprécié par rapport au DM et à la plupart des autres monnaies européennes. La concentration des interventions de la Banque nationale sur la relation DM/franc suisse s'est traduite par une stabili- sation de cette relation de change importante pour l'économie suisse. Depuis l'automne 1977, le cours du franc suisse par rapport au DM a augmenté de 17,5 pour Cent en termes réels, c'est-à-dire compte tenu du différentiel d'inflation. En novembre, le taux de change réel du franc suisse pondéré en fonction des exportations s'est

maintenu juste au-dessous de son niveau qu'il avait au début de l'année ou à quelque 6,5 pour cent au-dessus de celui de l'automne 1977. La reprise de la conjoncture internationale devrait, dans l'ensemble, s'accroître légèrement en 1984 sauf aux Etats-Unis, les progrès devraient néanmoins demeurer trop faibles pour empêcher une nouvelle augmentation du chômage. Etant donné les prévisions un peu meilleures en matière de commerce extérieur, les perspectives chez un certain nombre de nos importants partenaires commerciaux européens paraissent à nouveau plus favorables. 22 Situation de l'économie extérieure de la Suisse (voir annexe 1, tabi. 4 à 5) Un léger redressement de l'activité conjoncturelle s'est aussi dessiné en Suisse dans le courant de l'année écoulée. Comme dans la plupart des pays industrialisés et contrairement à l'évolution cyclique habituelle à notre pays, la reprise est partie de la demande intérieure. En revanche, dans l'ensemble de l'année aucune impulsion majeure n'est venue du commerce extérieur. Relevons néanmoins qu'une reprise des exportations s'est dessinée depuis le milieu de l'année. 385

La consommation des ménages - le chiffre d'affaires du commerce de détail s'est accru de 2,4 pour cent en termes réels au cours des neuf premiers mois - et la construction de logements se sont développées au-delà de toute attente. Le retournement progressif de la formation des stocks des entreprises devrait également avoir donné une impulsion à l'économie. Outre les causes qui sont aussi valables pour d'autres pays - avant tout les effets du recul rapide de l'inflation -, les mesures de soutien à la conjoncture adoptées au printemps ont contribué à cette amélioration. La reprise part, cependant, d'un niveau affaibli. Les entrées de commandes et les carnets de commandes n'ont pas dépassé, en automne, dans leur majorité, le niveau de l'année précédente. Aussi bien la production industrielle (elle était stagnante au troisième trimestre) que l'emploi (au troisième trimestre -1,2 % dans l'ensemble de l'économie, et -3,3% dans l'industrie seulement) se situaient, dans la plupart des secteurs, à peine au niveau correspondant de l'année précédente, ou au-dessous. Des résultats supérieurs à la moyenne ont été enregistrés dans l'industrie chimique. L'évolution des affaires est également relativement satisfaisante dans certaines parties de la branche des biens de consommation, en particulier dans l'industrie alimentaire et dans le textile. La situation reste difficile dans l'industrie des biens d'équipement, avant tout dans la construction de machines et d'appareils. Certes, en Suisse même, les affaires ont évolué de façon assez positive, mais il n'y a pas eu d'impulsions accrues en provenance de l'étranger. Toutefois, les commandes d'exportation ont pu se stabiliser au troisième trimestre à peu près à leur niveau de l'année précédente. Ce n'est cependant que lorsque la faiblesse mondiale en matière d'investissements aura été surmontée que l'on pourra se faire une idée plus claire de la mesure dans laquelle, outre les facteurs conjoncturels, les 386

faiblesses structurelles jouent aussi un rôle dans l'industrie suisse des machines. En raison de la faiblesse de l'activité économique internationale, les exportations n'ont guère fourni d'impulsions dignes d'être mentionnées durant l'année écoulée. Certes, le volume des exportations a augmenté au troisième trimestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente (+3,8%) après un recul au premier semestre (-4,1%). Cette amélioration ne correspond, pour l'instant, que pour une faible part à un accroissement effectif des exportations dans le courant de l'année. Elle résulte dans une bien plus large mesure de la chute des exportations au second semestre de 1982 et d'une base de comparaison affaiblie correspondante. Au cours des onze premiers mois, la baisse des exportations en volume a été de 0,1 pour cent. Grâce à une amélioration continue des prix à l'exportation (+2,5%), une augmentation de la valeur de nos ventes à l'étranger de quelque 2,4 pour cent a toutefois

pu être atteinte. Le développement général des exportations résulte de tendances par branches qui divergent sensiblement: les livraisons à l'étranger de l'industrie des machines et de l'industrie horlogère ont enregistré les principales pertes (-1,2% et -3,1% respectivement, en termes nominaux). Par contre, l'industrie chimique (+6,3%) et la métallurgie (+7,9%) avant tout, mais également le textile et l'habillement (+3,2%), ont pu accroître notablement leurs exportations. L'évolution du commerce extérieur par régions reflète, d'une part, les progrès variables en matière de reprise conjoncturelle dans les pays industrialisés, et d'autre part, les problèmes mondiaux d'endettement et de financement. Le tableau qui suit met en lumière le pôle d'attraction considérable des importations qu'ont constitué, au second semestre surtout. 387

les pays industrialisés non européens. Il laisse, cependant, aussi apparaître les signes d'un changement progressif de tendance dans les exportations vers les pays de l'OPEP, tandis que la demande en provenance des pays en développement non producteurs de pétrole, souvent hautement endettés, continue de rester faible: janv. à nov. 1er semestre juil. à nov. 1983

1983	Pays de l'OCDE, total	+ 4,4	+ 0,6	+ 9,4
1983	pays de l'OCDE non européens	+ 9,8	+ 1,6	+ 19,3
1983	OPEP	-4,1	-10,8	+ 4,5
1983	Pays en développement non producteurs de pétrole	-4,7	-7,5	-1,1
1983	Pays à commerce d'Etat	-4,0	-7,5	0,0
1983	Total	+2,0	-2,0	+7,1

Le raffermissement de l'activité économique intérieure en Suisse a entraîné un accroissement notable des importations, qui a encore été nettement accentué par des achats à l'étranger d'aéronefs et de produits énergétiques. Au cours des onze premiers mois de 1983, les importations ont augmenté de 5,2 pour cent en volume et de 4,4 pour cent en valeur. Les prix à l'importation n'ont que très légèrement baissé dans le courant de l'année. Après une amélioration prononcée l'année précédente, les évolutions différentes des importations et des exportations en volume en 1983 ont à nouveau entraîné une détérioration de la balance commerciale. Malgré l'amélioration des termes de l'échange, le déficit des onze premiers mois (7,33 milliards de francs) a été supérieur de plus de 2 milliards de francs. Changements (en valeur) par rapport à la période correspondante de l'année précédente, en pour-cent. 388

à celui enregistré durant la période correspondante de l'année précédente. Comme l'évolution des affaires dans le tourisme ne s'est guère améliorée - le nombre de nuitées d'hôtes étrangers dans l'hôtellerie suisse a reculé d'un demi pour cent au cours des dix premiers mois -, l'excédent de la balance courante devrait rester en-dessous des 7,4 milliards de francs enregistrés l'année précédente, malgré un léger accroissement des revenus nets de capitaux. Compte tenu du raffermissement de la conjoncture dans les pays industrialisés qui sont nos principaux partenaires commerciaux et de la légère amélioration possible des perspectives d'exportation vers quelques-uns des marchés de l'OPEP, notre économie pourrait recevoir de nouvelles impulsions positives du commerce extérieur en 1984. Le développement le plus récent des exportations vers la RFA montre, qu'en dépit d'une nouvelle appréciation du franc en termes réels (par rapport au DM comme dans la moyenne pondérée "en fonction des exportations), on peut s'attendre à un accroissement du volume des exportations. En raison notamment de la forte concentration de nos exportations sur les biens d'équipement - on sait qu'un tiers environ repose sur les machines et appareils -, l'accroissement devrait toutefois rester au-dessous de la croissance prévue de 4 pour cent du commerce mondial. Avec la politique monétaire prudente de la Banque nationale, le ralentissement marqué de l'inflation, des accords salariaux modérés ainsi que le niveau relativement faible des taux d'intérêt dans notre pays, les conditions

semblent aussi propices du côté des coûts internes pour que notre économie puisse participer à la reprise économique internationale.

E. 26.18

+21,2 +14,1 Etats-Unis 7,8 1.8147 2.0486 2,1946 -17,3 - 6,7 Italie 7,5 -.1500 -.1463 -.1315 +14,1 +11,3 Royaume-Uni 6,2 3.46 3.32 3.15 + 9 , 9 + 5,3 Autriche 4,1 11.45 12.04 11.34 + 1,0 + 6 , 2 Belgique 2,7 4.74 4.32 3.93 + 20,7 + 9,9 Japon 2,6 -.8293 -.8457 -.9365 -11,4 - 9,7 Espagne 2,4 1.8700 1.6249 1.3882 +34,7 +17,1 Pays-Bas 2,4 73.28 76.72 71.18 + 3 , 0 + 7 , 8 Suède 2,0 32.71 27.85

E. 27

Feuille Fédérale. 136e année. Vol. I 389

3 Coopération en Europe occidentale

E. 27.21

+20,2 + 2 , 3 Danemark 1,2 24.73 24.00 22.04 +12,2 + 8 , 9 Canada 1,0 1.5318 1.6550 1.7605 -13,0 -6,0 Portugal 0,8 2.7800 2.2285 1.6642 +67,0 +33,9 Norvège ' 0,8 31.33 29.14 28.42 +10,2 + 2 , 5 Total 15 pays 68,6 [Appréciation (+) ou dépréciation (-) moyenne pondérée du franc suisse en %] + 5 , 8 + 6,2 452 Evolution des taux de change nominaux durant les années 1982 et 1983 Appréciation ou dépréciation moyenne du franc suisse, pondérée selon les parts des 15 principaux pays industrialisés dans le total des exportations de la Suisse Tableau 2 Pays Part au total des Coure de change moyens en Appréciation (+) ou dépréciation exportations (-) du franc suisse, en pour-cent suisses en 1982 Décembre 1981 Décembre 1982 Décembre 1983 en décembre 1983 par rapport à en% Décembre 1981 Décembre 1982

453 31 Feuille l'idérak. 136= année. Vol. I Evolution des taux de change réels¹ du franc suisse par rapport aux monnaies des 15 principaux pays industrialisés dans le total des exportations de la Suisse en 1982 et 1983 Tableau 3 Pays ' Part au total des Niveau de l'indice³⁵ en Appréciation (4-) ou dépréciation exportations (-) du franc suisse, en pour-ceni suisses en 1982 Décembre 1981 Décembre 1982 Décembre 1983 en décembre 1983 par rapport à en% Décembre 1981 Décembre 1982 Allemagne 18,2 118,8 113,6 119,7 + 0,8 + 5,4 France 9,0 105,8 108,1 114,0 + 7,8 + 5,5 Etats-Unis 7,8 94,2 84,8 77,2 -18,1 - 8,9 Italie 7,5 103,2 95,8 95,4 - 7,6 - 0,5 Royaume-Uni 6,2 82,9 86,5 _87,9 + 6 , 1 + 1,6 Autriche 4,1 114,9 110,0 114,3 -0,5 + 3 , 9 Belgique 2,7 122,0 130,8 136,5 +11,9 + 4 , 4 Japon 2,6 104,6 106,3 93,0 -11,1 -12,5 Espagne 2,4 93,5 99,5 !06,0 +13,4 + 6,5 Pays-Bas 2,4 117,6 113,6 120,2 + 2,2 + 5,9 Suède 2,0 112,1 126,8 120,9 + 7 , 8 -4,7 Danemark 1,2 115,4 114,7 118,4 + 2 , 7 + 3 , 3 Canada 1,0 102,3 91,4 83,4 -18,5 -8,8 Portugal 0,8 103,8 114,9 118,6 +14,3 + 3 , 3 Norvège 0,8 105,3 107,2 103,4 - 1,8 - 3,6 Total 15 pays 68,6 107,6 104,9 106,7 [Appréciation (+) ou dépréciation (-) moyenne pondérée du franc suisse en %] - 0,8 + 1,8 11 Corrigé par l'indice des prix à la consommation

2> Base: novembre 1977 = 100

Evolution du commerce exte'rieur de la Suisse en 1983, selon les indices du commerce exte'rieur¹ (Variations en % par rapport à l'année précédente) Tableau 4 Volume Valeurs moyennes/prix Valeur nominale Exportations totales 0,0 + 2,4 + 2,3 Classification selon l'emploi des marchandises - Matières premières et demi- produits + 6 , 5 - 0,5 + 6,0 - Biens d'équipement - 4,0 + 3 , 3 - 0,9 - Biens de consommation - 2,8 + 4,7 + 1,8 Classification selon la nature des marchandises - Textiles et habillement + 3 , 7 - 0,5 + 3 , 1 - Produits de

l'industrie chimique . + 6,8 - 0,9 + 5,8 - Métaux et ouvrages en métaux .. + 8,5 - 0,2 + 8,3 -
 Machines et appareils - 4,1 + 3 , 3 -1,0 -Horlogerie -11,5 + 9 , 8 -2,8 Importations totales +
 4 , 8 - 0,8 + 3 , 9 Classification selon l'emploi des marchandises - Matières premières et
 demi- produits + 4,9 - 1,5 + 3,3 - Produits énergétiques + 12,4 - 8,2 + 3,2 - Biens
 d'équipement + 7 , 3 + 2 , 9 + 10,4 - Biens de consommation + 1,0 + 0,3 + 1,3 Valeurs:
 en millions de francs Exportations 50 095,1 Importations 57 156,5 Balance commerciale - 7
 061,4 (1982:-6048,8) '> Commerce extérieur à l'exclusion des transactions de métaux
 précieux et de pierres gemmes ainsi que d'objets d'art et d'antiquités 454

Développement régional du commerce extérieur de la Suisse en 1983 Tableau 5 Pays de
 l'OCDE, total - Pava de l'OCDE européens - CEE RFA France Italie Pays-Bas
 Belgique-Luxembourg , Grande-Bretagne Danemark , . . , - AELE Autriche Norvège
 Suède Finlande Portugal — A itlfes pays européen* Espagne - Pava de i'OCDE non
 européen* Etals-Unis d'Amérique , Japon Canada Australie Exportations Valeur des ex-
 portations En millions de francs

E. 31

Généralités Les problèmes et tensions en matière de relations économi- ques internationales
 mettent en évidence l'importance de la coopération et du libre-échange réalisés entre les
 dix-sept pays européens regroupés au sein des Communautés et de l'AELE. Les questions
 économiques mondiales ont dès lors été abor- dées de façon approfondie durant les réunions
 ministériel- les de l'AELE (voir en. 341 ci-dessous). Cela a aussi été le cas à l'occasion de la
 visite officielle qu'a effectuée le chef du Département fédéral de l'économie publique au-
 près de la Commission des Communautés européennes en septem- bre et de celles qu'ont
 faites en Suisse le secré- taire géné- ral de l'AELE en mars et le vice-président de la
 Commission des CE, M. F.-X. Ortoli, en décembre. La visite du chef du Département de
 l'économie publique à Bruxelles a par ailleurs permis aux deux parties de réaffir- mer leur
 attachement au concept sur lequel reposent leurs relations, de souligner le caractère
 équilibré de leurs ac- cords et de rappeler l'aspect évolutif du cadre de leur coopération. La
 réponse que nous apportons au postulat 'Aider (82.393) du 8 octobre 1982 "Relations avec
 la Commu- nauté européenne" (voir annexe 3)5 vous présente de manière circonstanciée les
 vues du Conseil fédéral et la politique que nous entendons suivre dans cet important volet
 de nos relations extérieures. Lors de leur rencontre de Bergen, les ministres de l'AELE sont,
 pour leur part, convenus de tenir une réunion au som- met en mai 1984 a Vistoy (Suède).
 Cette réunion devrait per- mettre une discussion approfondie des principales questions qui
 se posent aux pays de l'AELE, tant au niveau mondial qu'euro- péen. 390

E. 32

Relations de la Suisse avec les CE dans le cadre des accords de libre-échange 321 Comités
 mixtes Suisse-CEE/CECA Les Comités mixtes Suisse-CEE/CECA ont tenu leurs deux réu-
 nions annuelles les 30 mai et 6 décembre 1983 à Bruxelles. Le Comité mixte Suisse-CEE
 est convenu de diverses mesures de procédure permettant la traduction pratique de la dyna-
 mique de coopération mise en évidence lors de la visite au- près de la Commission des CE
 du chef du Département fédéral de l'économie publique en septembre 1983. Cette
 coopération pourrait ainsi être renforcée tant dans le domaine de la libre circulation des
 marchandises (restrictions quantita- tives à l'exportation, subventionnement des crédits à
 l'ex- portation) que dans des domaines non couverts par l'accord de libre-échange
 (coopération scientifique et technique). Le nouveau régime communautaire sur le trafic de

perfectionnement passif des textiles et de l'habillement est source de sérieux problèmes pour l'industrie suisse d'exportation. Les interventions suisses ont abouti à l'ouverture d'entretiens entre experts, qui ont permis au côté suisse d'exposer de manière circonstanciée la nature et l'ampleur des problèmes en cause. Ces entretiens seront poursuivis. Par ailleurs, la délégation suisse a souligné l'intérêt qu'elle porte au processus de renforcement du marché intérieur communautaire actuellement en cours. Une coopération dans ce domaine tenant compte de l'existence d'une zone de libre-échange en Europe est également souhaitée, notamment en ce qui concerne les procédures d'information avant l'introduction de nouvelles normes et règles techniques. La délégation communautaire a renouvelé lors des deux réunions du Comité mixte ses préoccupations relatives aux projets suisses de redevances routières. 391

Le Comité mixte Suisse-CECA a examiné, lors de ses deux réunions, la situation difficile de la sidérurgie européenne. La délégation communautaire a en particulier souligné les problèmes découlant d'une augmentation du volume de produits sidérurgiques d'origine communautaire réexportés vers la Communauté via la Suisse. Elle a d'autre part évoqué certains cas de sous-cotation de prix sur des produits exportés vers les pays de la CECA. 322 Horlogerie La Commission mixte horlogère a siégé en octobre à Bruxelles. Elle a procédé à une analyse de l'évolution des flux commerciaux dans le secteur horloger au cours des dernières années et a fait le point sur les problèmes auxquels, l'industrie horlogère, qui a été l'une des premières branches économiques amenée à se convertir à la microélectronique, doit actuellement faire face. En outre, la Commission s'est penchée sur la question des importations croissantes de montres électroniques bon marché, ainsi que sur le problème de l'accroissement des falsifications. Enfin, elle s'est efforcée d'harmoniser les points de vue des deux parties quant à la révision du chapitre "horlogerie" dans le cadre de la nouvelle nomenclature du Conseil de coopération douanière de Bruxelles. La Commission a décidé une refonte de la liste des calibres équivalents d'ébauches, prévue par l'Accord complémentaire horloger Suisse-CEE.

E. 33

Relations de la Suisse avec les CE en dehors des accords de libre-échange 331 Transit communautaire Le Comité mixte Suisse-CEE pour le transit communautaire a introduit le 20 octobre (décision 1/83; RO 19.83 1839) de nouveaux modèles d'actes de cautionnement et a prolongé 392

jusqu'au 30 juin 1985 certaines modifications du système de garantie forfaitaire. En outre, un échange de lettres a été signé le 27 septembre entre les deux parties (RO 1983 320) qui prévoit de nouvelles règles régissant le changement du bureau de douane de destination, l'utilisation illimitée de cautions effectuées en Suisse, ainsi qu'une description plus précise du champ d'application de l'assistance administrative. 332 Transports Les réunions ordinaires des Commissions de transports CECA/ Suisse/Autriche ont eu lieu à Morat les 27 et 28 octobre. Il a été constaté à cette occasion que la conjoncture économique a influé négativement sur les échanges de produits CECA entre l'Italie et les autres Etats membres de la CECA (baisse du trafic en volume de 13,5 % en 1982). La route a néanmoins réussi à augmenter de 1 pour cent sa part du marché (20 %), cependant que le transit ferroviaire à travers notre pays subissait une forte baisse (23,2 %) par rapport à 1981. Sa part en 1982 n'était plus que de 39 pour cent. 333 Protection de l'environnement Le 8e échange d'information annuel entre la Suisse et la Commission des CE a eu lieu le 31 janvier. L'accent principal de cette rencontre a été mis sur les problèmes de la lutte contre la

pollution de l'air, les produits chimiques (marquage des produits, pratiques en laboratoire, etc.) ainsi que sur ceux liés aux gaz d'échappement. Enfin, les deux délégations se sont penchées sur les programmes d'activité des principales organisations internationales actives en matière d'environnement (OCDE, CEE/ONU, PNUE, Conseil de l'Europe, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES)). 393

3J4 Consultations en matière de politique économique et monétaire La cinquième réunion d'information avec la Commission des CE sur les perspectives économiques à court et à moyen terme s'est tenue à Genève en janvier. Le développement du Système monétaire européen et l'évolution de la politique monétaire de la Suisse ont également fait l'objet de discussions à cette occasion. 335 Agriculture Le 17 mai, dans le cadre des décisions concernant les prix des produits agricoles, le Conseil des ministres des CE a décidé d'augmenter de 2,3 pour cent le prix indicatif du lait, ce qui a pour conséquence, selon les dispositions contractuelles, d'augmenter les prix minima de nos plus importants fromages d'exportation. En 1960, la Suisse et la CE ont conduit des négociations sur le commerce de certains produits agricoles et de certains produits alimentaires transformés (voir 17e rapport, eh. 325). Leurs résultats ont rendu nécessaire une adaptation formelle du protocole no 2 de l'accord de libre-échange qui règle les échanges des produits agricoles transformés. Cette adaptation a eu lieu, sous forme d'échange de lettres, le 19 décembre à Bruxelles. 336 Coopération Suisse/EURATOM dans le domaine de la recherche Des négociations ont été entamées le 28 avril à la suite de la réunion du Comité mixte, qui surveille la coopération Suisse/EURATOM dans le domaine de la fusion thermo-nucléaire et de la physique des plasmas. Elles ont porté notamment sur les modalités de transfert des ressources de la Communauté aux instituts suisses ayant participé aux travaux de recherche ainsi que sur la mobilité des chercheurs. Un premier 394

échange d'informations a eu lieu le 8 juillet concernant les projets de recherche prévus et en cours en rapport avec la gestion et le stockage des déchets radioactifs, ceci conformément à l'échange de lettres du 19 novembre 1982 (voir 20e rapport, eh. 3J2).

E. 34

Association européenne de libre-échange (AELE) 341 Conseil et organes permanents de l'AELE Les Conseils de l'AELE ont siégé au niveau ministériel les 2 et 3 juin à Bergen (Norvège) et les 24 et 25 novembre à Porto (Portugal). Les ministres se sont accordés sur le fait qu'une amélioration du climat des investissements et des adaptations d'ordre structurel constituent des préalables à une croissance sans inflation et à une amélioration de la situation de l'emploi et ils ont rappelé leur soutien aux efforts entrepris au sein du GATT et de l'OCDE pour maintenir le système libéral d'échanges au niveau mondial. Seule une réduction du protectionnisme et une amélioration des mécanismes financiers internationaux peuvent aussi relancer les échanges avec les pays en développement. Les ministres ont enfin exprimé leur satisfaction devant le bon fonctionnement du système européen de libre-échange. Ils ont rappelé qu'ils suivaient avec intérêt les efforts entrepris dans le cadre de la Communauté pour renforcer son marché intérieur. Pour autant que des problèmes puissent se poser à cet égard dans les relations Communauté - Pays de l'AELE, il conviendra de trouver des solutions qui tiennent compte de l'étroitesse et de la qualité spéciale des liens existant entre partenaires au libre-échange. Le Comité des experts commerciaux s'est en particulier penché sur la coopération possible entre l'AELE et la Communauté en vue de la création d'un système d'information par ordinateur pour les

normes industrielles et les prescriptions techniques. 395

Un groupe d'experts de l'AELE dans le droit des marques a examiné début décembre avec des experts de la CE différents problèmes en relation avec l'élaboration d'un droit des marques communautaire. Le Comité consultatif, de même que le Comité des parlementaires de l'AELE ont abordé les questions des relations entre pays de l'AELE et la CE, ainsi que la position des pays de l'AELE tant sur le plan de l'économie mondiale qu'au niveau des échanges internationaux. Une délégation de parlementaires de l'AELE a rencontré début décembre à Genève des représentants du Parlement européen. A cette occasion, les deux parties ont approfondi différents sujets parmi ceux mentionnés par la Commission des CE dans une communication au Parlement européen, et où est souhaité un renforcement de la coopération avec les pays de l'AELE (mesures à la frontière, restrictions aux exportations, aides publiques, politique industrielle, protection de l'environnement, etc.) . 342 Régime spécial pour le Portugal Les Conseils et Groupes de travail de l'AELE se sont penchés à plusieurs reprises sur la question des mesures à l'importation décrétées par les autorités portugaises afin d'améliorer la balance des paiements de leur pays. A ce sujet, la Suisse a demandé une meilleure transparence de telles mesures ainsi que de leur application. Elle a de même demandé qu'on examine leur compatibilité avec la Convention de Stockholm. 343 Relations des pays de l'AELE avec l'Espagne Le Comité mixte créé par l'Accord AELE-Espagne de 1979 a siégé le 13 mai à Madrid. Il y a été notamment discuté de différentes restrictions quantitatives à l'importation créées par l'Espagne, des relations commerciales entre 396

l'Espagne et le Portugal de même que des répercussions qu'entraînerait sur les pays de l'AELE l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. 344 Relations des pays de l'AELE avec la Yougoslavie Le Comité mixte AELE-Yougoslavie s'est réuni début juin à Bergen pour la première fois au niveau ministériel. Il a adopté une déclaration (voir annexe 4) qui servira de base de travail futur au Comité, un groupe d'experts juridiques procède actuellement à l'examen de la législation yougoslave en matière de coopération industrielle ("joint ventures", etc.). A l'occasion de la Foire de Zagreb, les pays de l'AELE ont organisé, du 12 au 14 septembre, un séminaire de promotion commerciale.

E. 35

Elargissement des Communautés De larges accords ont d'ores et déjà été atteints dans le cadre des négociations en vue de l'adhésion à la CE de l'Espagne et du Portugal. Des points importants restent toutefois ouverts, en particulier dans le cas de l'Espagne, dans les dossiers de l'Union douanière, de la CECA, des relations extérieures et des affaires sociales. Les négociations sur les chapitres relatifs à l'agriculture et à la pêche ont, pour leur part, à peine été entamées. Bien que l'adhésion soit en principe encore prévue pour 1986, elle est largement conditionnée par les résultats de la réforme globale en cours à l'intérieur de la Communauté. Ainsi que le récent Sommet d'Athènes en témoigne, ceux-ci se concrétisent difficilement. 397

E. 36

Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) Le 4 mai, la Suisse a conclu avec la Communauté économique européenne un accord de recherche relatif à une action concertée dans le domaine du vieillissement cellulaire (RS 0.420.518. 19). Il s'agit en l'occurrence d'acquiescer de nouvelles connaissances sur la fonction des organes chez l'individu en vieillissement. La déclaration commune d'inten-

tion signée le 17 juin pour l'Action COST 87 "Cultures végétales in vitro" (voir annexe 5) reprend une proposition suisse. Le 2 août a eu lieu l'adhésion de la Suisse à l'Action COST 503 (voir annexe 6), qui permettra de coordonner les recherches en Europe en matière de métallurgie des poudres, à l'Action COST 504 (voir annexe 7) visant le développement de nouvelles technologies de fonderie ainsi qu'à l'Action COST 90 concernant l'effet des traitements sur les propriétés physiques des denrées alimentaires (RS 0.420.518.171). L'Action COST 6la concernant le comportement physiochimique des polluants atmosphériques (RS 0.420.518.), et l'Action COST 64b concernant l'analyse des micropolluants organiques dans l'eau (RS 0.420.518.) ont été prolongées. 398

4 Coopération économique Est-Ouest La situation difficile de l'économie mondiale a également eu des incidences sur la coopération économique et l'évolution des échanges commerciaux Est-Ouest. Mais les relations économiques entre pays à commerce d'Etat et pays à économie de marché ont sans doute été influencées de manière plus déterminante encore par les sérieux problèmes économiques - notamment financiers - qui affectent les économies des pays de l'Est eux-mêmes, ainsi que par le climat politique tendu. C'est ainsi que la session annuelle de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) a débouché sur de.s résultats d'une portée très limitée, sauf dans le domaine de la protection de l'environnement. La Suisse a signé le 6 mai la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, entrée en vigueur en mars. On a également noté avec satisfaction que la Convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, adoptée en automne 1982, a été ouverte à la signature des pays membres de la Commission. Toujours dans le cadre des activités de la CEE/ONU, le Comité pour le développement du commerce a tenu sa session annuelle en décembre. Contrairement à la réunion précédente, elle n'a débouché sur aucun résultat substantiel. Il est apparu clairement que les pays d'Europe de l'Est en particulier n'entendent pas charger le Comité de continuer à traiter des problèmes qui pèsent sur les échanges Est-Ouest. Le Comité n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur un programme de travail pour 1984, tant en ce qui concerne les opérations de compensation que les obstacles au commerce, cela en dépit du déroulement prometteur de deux nouvelles réunions d'experts qui ont eu lieu en juillet et septembre. 399

Le nouveau Secrétaire exécutif de la CEE/ONU, M. Klaus Sahlgren (Finlande), a effectué en mai une visite officielle aux autorités suisses. 400

5 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 511 Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel Le Conseil de l'OCDE s'est réuni en session annuelle au niveau ministériel à Paris les 9 et 10 mai 1983 (voir communiqué de presse en annexe 8). La délégation suisse était conduite par le chef du DFEP. Les débats ont porté principalement sur les perspectives et les politiques économiques, les questions commerciales ainsi que les relations économiques Nord-Sud et Est-Ouest. S'agissant du volet économique, les mêmes thèmes ont été débattus par le 9e sommet économique mondial qui a suivi du 28 au 30 mai à Williamsburg et auquel ont pris part les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne fédérale, de l'Italie, et du Japon ainsi que des représentants de la Communauté européenne. La déclaration de Williamsburg confère toutefois aux recommandations économiques et plus particulièrement à celles concernant la politique commerciale un caractère plus concret et qui engage davantage les pays participants. Ces derniers sont convenus de surveiller le développement des obstacles au commerce protectionnistes et

d'entreprendre des consultations sur la possibilité de nouvelles négociations commerciales au GATT. Au centre des délibérations de la réunion ministérielle de l'OCDE en matière de politique économique figurait la question, de savoir comment on pouvait assurer une transition d'une reprise qui s'amorçait dans les pays de l'OCDE vers une croissance non-inflationniste et durable. Les ministres se sont mis d'accord sur une série de principes en matière de politique économique qui tiennent compte des conceptions et des politiques économiques différentes d'un pays à l'autre. Au titre des lignes de conduite générales, il est recommandé de concevoir les politiques monétaires et budgétaires à moyen terme et de manière stable, de façon à donner à l'activité 401

économique un cadre aussi transparent que possible. En outre, il convient de prêter particulièrement attention à l'élimination des faiblesses structurelles dans l'économie, tâche dans laquelle les politiques d'ajustement positives, la politique de l'emploi et les relations entre partenaires sociaux ont une grande importance. Dans la définition de la politique à moyen terme, les ministres ont souligné le caractère prioritaire d'une meilleure coopération internationale dans le domaine monétaire afin de créer des relations de taux de change plus stables. Les ministres se sont penchés aussi sur le problème de l'endettement international. Ils se sont prononcés en faveur de solutions liant à la fois les efforts à entreprendre par les pays débiteurs (ajustement) que des pays créanciers (poursuite d'un financement indispensable par des canaux aussi bien privés que publics; assurance d'un libre-accès au marché). Pour le thème consacré à la politique commerciale, les ministres disposaient d'un inventaire des mesures de restriction aux échanges prises en 1982 et 1983. La Conférence a fait sienne la conclusion que, dans l'ensemble, le système commercial mondial avait jusqu'ici été pour l'essentiel préservé malgré les fortes contraintes auxquelles il avait été soumis, mais que de sérieux signes d'érosion étaient apparus. On recourait toujours davantage à des mesures protectionnistes, en particulier sous forme d'actions dans la "zone grise" (accords bilatéraux d'autolimitation, etc. sans contrôle multilatéral) ainsi qu'à des aides internes de toute sorte. Les ministres sont convenus que la reprise de l'économie que l'on espérait ne pourrait pas se réaliser si l'on ne défendait et ne renforçait pas le système commercial multilatéral ouvert. Ils ont en particulier exprimé leur détermination aux fins que les mesures de restriction aux échanges prises durant ces dernières années de récession soient démantelées de 402

manière parallèle avec la reprise de l'économie (roll-back). La Suisse appuie naturellement cette idée du roll-back, qui ne doit toutefois pas être mal interprétée comme signifiant que l'on puisse recourir à des mesures protectionnistes en période de crise. Dans la conception que nous avons de l'économie, le maintien d'un système d'échanges ouvert a une valeur propre indépendamment des aléas de la conjoncture. Les relations Nord-Sud constituaient le troisième thème principal de la Conférence ministérielle. Des études récentes de l'OCDE ont mis en évidence l'interdépendance entre, le Nord et le Sud, dans laquelle il y a aussi d'évidentes interactions entre les différents problèmes (financement et endettement - commerce - développement et croissance). En tout état de cause, il faut intégrer comme il convient les pays en développement dans toute stratégie économique mondiale. La reprise attendue de l'économie mondiale diminuera leurs problèmes mais ne les résoudra pas. C'est pourquoi de nombreux pays continueront à avoir besoin de mesures spéciales en matière de politique du développement (aide financière, stabilisation des prix des produits de base et des recettes d'exportation de ces produits, préférences tarifaires). Enfin, la Conférence ministérielle s'est occupée des problèmes spécifiques existant dans les

relations économiques Est- Ouest . 52 Activités des organes spécialisés de l'OCDE 521 Comité exécutif en session spéciale Au cours de deux réunions précédant la Conférence ministériel- le, le Comité est parvenu entre autres à replacer le thème des relations économiques Est-Ouest dans une perspective purement économique. D'autre part, il a réalisé un travail précieux pour préparer la discussion des questions de politique commerciale à la réunion des ministres de l'OCDE, en ce sens qu'il a élaboré le concept pour démanteler les mesures res-

403
trictives au commerce (roll-back) ainsi que pour soutenir la reprise de l'économie. Comme à l'accoutumée, le Comité a servi cette année aussi d'enceinte de dialogue entre les pays participant aux sommets économiques mondiaux et les autres membres de l'OCDE³ aussi bien avant qu'après le Sommet de Williamsburg. A sa réunion de novembre, le Comité s'est occupé de la thématique des interactions entre les questions commerciales et financières et a traité des actions possibles que l'on devrait entreprendre à moyen et à long termes pour conduire à un retournement de tendance en matière de politique commerciale. 522 Comité de politique économique Les délibérations du comité ont été principalement axées sur la question suivante: quelles dispositions convient-il de prendre sur le plan de la politique économique afin que la reprise conjoncturelle qui s'est amorcée débouche sur un processus de croissance durable? 523 Comité des échanges A l'instar du Comité exécutif en session spéciale, le Comité des échanges a été lui aussi largement impliqué par la préparation de la réunion ministérielle de l'OCDE de mai. Le Comité a joué un rôle clé également dans la préparation des positions des pays industrialisés à économie de marché en prévision des questions de politique commerciale traitées à la CNUCED.VI. Par ailleurs, le Comité des échanges s'est occupé en automne des interactions entre les questions commerciales et financières ainsi que de la mise en oeuvre du roll-back (prise de mesures destinées à rétablir la confiance). 404

524 Arrangement relatif aux crédits à l'exportation Les taux d'intérêt minimum prescrits par l'arrangement sus- mentionné accordés par les pouvoirs publics ont fait l'objet de négociations serrées au cours des dernières années. Après avoir été augmentés en 1981 et 1982 en fonction de l'évolution générale des intérêts, une diminution a dû être introduite en 1983. Les pays participants sont parvenus à s'entendre après plusieurs prolongations provisoires de la réglementation en vigueur sur une réduction temporaire de certaines positions des taux d'intérêt. La réduction la plus importante représente 0,65 point, et toutes les baisses effectuées devront être compensées d'ici mi-1986 au plus tard. Le barème de l'intérêt convenu, appliqué depuis le 15 octobre, se présente comme suit (les anciens taux figurent entre parenthèses) :
Catégorie de . Durée du crédit pays destinataires I. II. 2 - 5 ans Pays relativement riches (PNB/habitant supérieur à 4 '000 dollars) 12.15
Pays moyennement riches (tous ceux n'entrant pas dans la catégorie I ou 10.35 III) (10.85) 5 - &I 8J - 10 ans pas d'ap- 12.40 plication 10.70 10. TO1^ (11.35) (11-35) III. Pays les plus pauvres (bénéficiaires de prêts AID ou prêts combinés AID/Banque Mondiale) 9-50 (10) 9.50 (10) 9-50 (10.) 1) Seulement applicable aux pays qui sont passés en juillet 1982 de la catégorie III à la catégorie II. 28 Feuille fédérale. 136e année. Vol. I 405

Simultanément,, une adaptation automatique du barème de l'intérêt a été convenue. Selon ce nouveau barème, seules des subventions des intérêts insignifiantes sont possibles pour la plupart des monnaies. Pour certaines monnaies, les taux d'intérêt du marché sont inférieurs à ceux du barème (c'est actuellement le cas pour l'Autriche, le Canada,, la Finlande, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas et la Suisse). De ce fait, les pays

susmentionnés peuvent appliquer des taux d'intérêt inférieurs également pour des financements à l'exportation gouvernementaux, à condition - qu'ils en informent les autres pays participants. On examine régulièrement si les taux d'intérêt notifiés correspondent effectivement aux conditions du marché et s'ils ne sont pas subventionnés. Nous notifions un taux d'intérêt également pour le franc suisse, afin d'éviter que d'autres pays n'offrent des crédits subventionnés en francs suisses. Pour les financements à l'exportation suisses, ce taux d'intérêt n'est pas déterminant car le soutien du financement à l'exportation par les pouvoirs publics se limite, en Suisse, à la garantie contre les risques à l'exportation et aux crédits mixtes, qui ne sont pas soumis à la réglementation des taux d'intérêt telle que le prévoit l'arrangement relatif aux crédits à l'exportation. L'engagement pris par les pays participants de s'accorder mutuellement accès à leurs marchés de capitaux, dans une mesure appropriée, constitue un autre élément de l'arrangement relatif aux crédits à l'exportation. C'est pourquoi la Banque nationale suisse, après entente avec le Conseil fédéral, a autorisé les institutions étrangères de financement à l'exportation à emprunter les fonds nécessaires sur le marché suisse à condition qu'elles respectent les clauses de l'arrangement lors de l'attribution des crédits. 525 Groupe Nord-Sud Le groupe s'est concentré en particulier sur la préparation de la CNUCED VI à Belgrade (voir ch. 711). 406

Il a par ailleurs analysé le mécanisme de négociations régissant le dialogue Nord-Sud avec comme objectif de donner à ce dialogue une efficacité accrue, 526 Comité d'aide au développement (CAD) Le Comité a adopté au mois de mai des lignes directrices pour l'utilisation de l'aide en association avec des crédits à l'exportation ou d'autres fonds fournis aux conditions du marché. Dans ces lignes directrices, les membres du CAD reconnaissent la nécessité d'éviter le risque de distorsion des échanges et de l'aide et s'engagent à faire en sorte que les opérations de financement mixte favorisent la réalisation d'objectifs de développement prioritaires tout en respectant le principe d'une concurrence commerciale loyale. Élément important de ces lignes directrices, les membres s'attacheront à ce que la plus grande transparence possible soit obtenue dans ce type d'opérations, notamment par l'introduction d'un système élargi de notifications statistiques et par l'examen régulier par le CAD des politiques et pratiques suivies. A la suite de ses travaux sur l'aide à l'ajustement structurel et à la maintenance, le Comité a d'autre part reconnu que, pour répondre aux besoins actuels des pays en développement, l'aide devrait être davantage orientée vers le maintien des capacités de production existantes et la formation que vers le financement de nouveaux investissements. 53 Agence internationale de l'énergie (AIE) Depuis 1979, la consommation d'énergie stagne à l'échelle mondiale. Dans les pays industrialisés occidentaux, la demande en pétrole a même diminué de plus de 20 pour cent. En dépit de progrès importants réalisés dans la réduction de la 407

dépendance vis-à-vis des produits pétroliers et dans la diversification de l'approvisionnement en agents énergétiques, la couverture des besoins en énergie reste problématique, aussi bien à court terme (situation au Moyen-Orient) qu'à moyen et à long termes. 531 Conférence ministérielle de l'AIE Cette année également la sécurité énergétique a été le point principal de l'ordre du jour de la conférence ministérielle de l'AIE du 8 mai. Il ressort des conclusions finales d'une étude de l'AIE sur ce thème que la dépendance en matière d'importations pétrolières est et pourrait bien rester jusqu'en l'an 2000 le principal problème pour l'approvisionnement des pays de l'AIE. Il convient dès lors de vouer une attention toute particulière à la mise au point et à l'amélioration du système d'urgence de l'AIE (y compris le stockage). Le gaz naturel, outre le charbon et l'énergie nucléaire, a

également une fonction importante en tant qu'agent de substitution. Selon les ministres, il convient de prendre des mesures sur le plan national et international, afin d'empêcher une dépendance "inoportune" vis-à-vis des différents producteurs de gaz; parmi ces mesures figurent des dispositifs de stockage du gaz, des programmes d'urgence visant à réduire la demande, etc. 532 Autres activités de l'AIE En mai/juin, l'AIE a procédé au quatrième test d'allocation du pétrole dans le cadre de son programme d'urgence. Outre les 21 États membres de l'AIE, 45 compagnies pétrolières ont 408

participé à ces six semaines de test. Du côté suisse y ont participé également - sous la conduite du délégué à l'approvisionnement économique du pays - les autorités cantonales compétentes, la Carburant et une série de compagnies pétrolières. Les résultats du test ont été jugés positifs par le Conseil de direction de l'AIE. On peut considérer que le système d'urgence de l'AIE est au point. 409

6 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 61 Généralités Les PARTIES CONTRACTANTES lors de leur 396 session qui s'est tenue du 21 au 23 novembre à Genève ont surtout passé en revue les activités du GATT depuis la Conférence ministérielle de 1982. L'amorce prudente d'une reprise économique dans certains pays importants n'est pas encore parvenue à décrier les travaux du GATT. Néanmoins, en dépit de circonstances très défavorables, une série de progrès et de succès partiels ont été enregistrés. Les Parties contractantes ne sont pas dispensées pour autant d'asseoir les fondements et d'améliorer le fonctionnement de l'Accord général, tâche toujours plus impérieuse compte tenu des profondes mutations du contexte économique et politique mondial. Un groupe indépendant de conseillers, réuni par A. Dunkel, directeur général du GATT, groupe dont fait notamment partie F. Leutwiler, président de la Banque nationale, ouvrira peut-être des voies nouvelles à cet égard. Le programme de travail adopté lors de la Conférence ministérielle de 1982 prévoit pour différentes questions que des propositions soient élaborées d'ici la session de l'année prochaine, propositions qui pourraient faire l'objet de négociations le moment voulu. Les travaux correspondants se trouvent, pour la plupart, encore à un stade d'inventaire: - les intenses discussions sur les clauses de sauvegarde ont fait apparaître qu'une simple adaptation des règles existantes ne suffirait sans doute pas à couvrir valablement les phénomènes de la "zone grise", et que, par conséquent, il était sans doute nécessaire d'envisager une extension circonspecte de l'actuel système multilatéral des sauvegardes; 410

- le Comité du commerce des produits agricoles, récemment institué, a procédé à l'examen, pays par pays, de toutes les mesures à l'importation et à l'exportation existantes et notamment de leur compatibilité à l'Accord général. Cet inventaire est destiné à préparer la discussion de solutions aux problèmes d'accès aux marchés et de subventions à l'exportation; - sur la base d'une liste remise à jour, un examen des restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires a été entrepris à la lumière des règles et principes de l'Accord général; - les demandes de libéralisation du commerce des produits tropicaux, présentées par les pays en développement, ont fait l'objet de consultations; - le Comité du commerce et du développement a examiné l'application de la Partie IV de l'Accord général (dispositions particulières relatives au commerce avec les pays en développement) pour un premier groupe de pays industrialisés. Ces examens par pays seront poursuivis afin d'améliorer l'efficacité des dispositions en question; - plusieurs discussions informelles ont été consacrées à la manière dont le commerce international des services pourrait être traité et libéralisé au GATT. 62 Activités spécifiques 621 Subventions,

mesures compensatoires et anti-dumping A côté des tâches parfois nouvelles décrites plus haut, l'activité traditionnelle du GATT a de nouveau gagné en importance. C'est ainsi qu'au Comité des subventions et mesures compensatoires, les efforts appuyés en particulier par la Suisse visant à améliorer la transparence en matière de subventions 411

ne sont pas restés vains. Pour la première fois, presque tous les pays signataires ont respecté leur engagement de notifier leurs subventions une fois par année. Les deux recours des Etats-Unis contre les restitutions accordées par les Communautés européennes -d'une part à l'exportation de farine de froment vers des pays tiers et, d'autre part, à celle des pâtes alimentaires vers les Etats-Unis - étaient cependant au centre des préoccupations du comité. Une entente au sujet des problèmes soulevés dans ces deux cas et qui n'avaient pas trouvé une solution péremptoire lors du Tokyo-Round s'est révélée difficile à atteindre. La Suisse oeuvre pour que ces questions juridiques, dont l'importance fondamentale dépasse de loin celle des litiges bilatéraux en suspens, continuent à être traités et trouvent une solution au niveau multilatéral. Le Comité des pratiques anti-dumping s'est efforcé d'améliorer la transparence de certaines dispositions du code, afin de rendre leur application plus homogène. Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de renégocier ni d'interpréter les dispositions de l'accord, mais de souligner certains éléments importants des procédures anti-dumping. 622 Secteur des marchés publics Le Comité des marchés publics a procédé à une première analyse des données statistiques concernant les achats de 1981. Mais seules les séries de données ultérieures permettent des comparaisons. Les expériences faites par les industries quant à la compétition liée aux soumissions étrangères sont encore trop mal connues pour fournir des enseignements valables. Les discussions ont été consacrées pour une grande part à la préparation des négociations prévues dans l'accord, entamées officiellement en novembre et dont l'aboutissement est en principe prévu pour mi-1985. Comme thèmes de négociations ont été proposés une éventuelle extension de l'accord 412

I des entités acheteuses non soumises jusqu'ici, aux prestations de services et au leasing, ainsi qu'un abaissement de la valeur du seuil. Toutefois plusieurs pays signataires, dont la Suisse, mettent l'accent sur une meilleure application de l'accord plutôt que sur une éventuelle extension. Sur proposition de la Suisse, le Comité a en outre décidé d'établir un "vademecum" pratique destiné aux milieux industriels et commerciaux. En juin, Israël a adhéré à l'accord. La liste de ses entités acheteuses soumises à l'accord et le titre de son organe de publication figurent à l'annexe 9. 623 Normes Comme prévu, l'examen du Code des normes s'est achevé fin 1982, trois ans après l'entrée en vigueur de celui-ci, sans qu'il ait été proposé de le modifier ou de le compléter. Dans son ensemble, cet accord donne en effet satisfaction à tous les pays signataires. Ainsi, la notification des projets de prescriptions techniques et règles de certifications est considérée comme particulièrement utile. La procédure correspondante a encore été améliorée, dans la mesure où un délai de 60 et non plus seulement de 48 jours devra désormais être accordé pour la présentation d'éventuelles remarques relatives aux projets de normes. Dans la plupart des pays, on enregistre également des progrès dans l'organisation des points d'information nationaux permettant ainsi d'échanger, dans les meilleurs délais, des renseignements et des documents concernant les normes et systèmes de certifications existants. 624 Licences d'importation Le Comité des licences d'importation a procédé au deuxième examen de l'application de l'accord. Cet examen a surtout porté sur la simplification des procédures de délivrance des licences et sur leur application judiciaire. Bien qu'il ait 413

pu constater certains progrès substantiels dans ce domaine, le Comité a, une fois de plus, décelé dans plusieurs pays signataires des procédures de délivrance de licences entravant le commerce en raison de leur complexité et/ou de leur lenteur. 625 Valeur en douane Deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord relatif à l'évaluation en douane, le Comité chargé de sa gestion a constaté que tous les pays signataires considéraient comme positives les expériences faites aussi bien par les administrations que par les milieux d'affaires en ce qui concerne les nouvelles règles. L'accord a non seulement contribué à rendre l'évaluation en douane plus fiable et plus prévisible, mais il a encore permis de rationaliser les procédures douanières, les rendant ainsi moins onéreuses. Le Comité technique de l'évaluation en douane, institué sous l'égide du Conseil de coopération douanière à Bruxelles, a poursuivi ses travaux destinés notamment à faciliter l'application pratique de l'accord. 626 Commerce des aéronefs civils Dans le domaine du commerce des aéronefs civils, l'élargissement de la liste des produits couverts par l'accord figurait au premier plan des activités. L'accord relatif au commerce des aéronefs civils que vous avez approuvé par arrêté fédéral du 19 mars 1980 (FF 1980 I 1190) compte actuellement 20 Etats signataires, dont tous les pays industrialisés principaux. Il prévoit notamment la suppression totale des droits et autres redevances appliqués par les signataires aux marchandises énumérées dans l'annexe à l'accord. Cette suppression a pris effet dès l'entrée en vigueur de l'accord, c'est-à-dire début 1980 (voir message 414

du 24 septembre 1979, eh. 351; FF 1979 III 71 et 14e rapport, ch. 614; FF 1980 I 900). Toutefois, il avait été convenu d'emblée entre les pays signataires que la liste des produits couverts par l'accord serait élargie et que les négociations correspondantes devraient être engagées au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord. Le 6 octobre, le Comité compétent s'est entendu sur un premier ensemble de produits à ajouter à ceux déjà couverts par l'accord et pour lesquels il est prévu d'introduire la franchise douanière le 1er janvier 1985 au plus tard. La liste additionnelle comprend des produits de 32 positions tarifaires, essentiellement des pièces détachées de composantes d'aéronefs plus importantes. L'industrie exportatrice suisse s'intéresse à plusieurs de ces produits. C'est ainsi que la Suisse est parvenue à introduire dans la liste en particulier les éléments d'optique pour instruments de bord (position ex 9001 et ex 9002), Les textiles spéciaux n'ont en revanche pas encore pu être pris en considération à ce stade, en raison notamment des tensions caractérisant d'une manière générale le commerce international des textiles. Par le présent rapport, nous soumettons à votre approbation le résultat de cette négociation sous la forme d'une liste de produits révisée, qui constitue l'annexe à l'accord, établie selon les numéros de la nomenclature du Conseil de coopération douanière à Bruxelles (voir annexe 2, appendice 1). Nous pensons mettre en vigueur la franchise douanière pour les marchandises en question au cours de l'année 1984, en même temps que d'autres modifications qui pourraient être apportées au tarif douanier. 627 Tarifs douaniers La quatrième des huit tranches du démantèlement tarifaire prévu et négocié au Tokyo-Round est entrée en vigueur au début de l'année. De ce fait, les taux des droits afférents 415

à la plupart des positions ont été abaissés d'un nouveau huitième de la réduction totale convenue. Cet abaissement représente un sixième pour les secteurs des textiles, de l'acier et de la céramique où les réductions tarifaires n'ont commencé qu'au 1er janvier 1982. Depuis 1973, le Conseil international de coopération douanière à Bruxelles s'efforce de moderniser la nomenclature douanière existante, ce qui devrait, du même coup, permettre d'harmoniser au niveau mondial la désignation et la codification des marchandises du commerce

international. Ces travaux sont arrivés à leur terme en juin, avec l'adoption d'une nouvelle convention instituant un Système Harmonisé qui, après ratification par au moins 17 pays, entrera en vigueur au plus tôt le 1er janvier 1987. A l'occasion de cette transformation, il sera souvent impossible de faire passer intégralement une ligne tarifaire de la nomenclature en vigueur dans le Système Harmonisé. Il se pose dès lors le problème délicat de conserver sans distorsions inacceptables les taux consolidés au GATT chaque fois qu'une ancienne ligne tarifaire est répartie sur plusieurs lignes de la nouvelle nomenclature ou que plusieurs lignes existantes sont regroupées dans une seule position nouvelle. En principe, les PARTIES CONTRACTANTES sont tombées d'accord sur le fait que l'introduction du Système Harmonisé ne devrait si possible pas porter atteinte aux droits consolidés au GATT. A cette fin, le Comité des concessions tarifaires a élaboré les bases statistiques et méthodiques nécessaires pour que la conversion des nomenclatures tarifaires s'effectue avec le moins de heurts possible. Au besoin, les négociations pourraient ainsi s'ouvrir dès le printemps 1984. 63 Accessions à l'Accord général Les Maldives et Belize, qui, jusqu'à présent, avaient appliqué l'Accord de facto, sont devenues respectivement parties contractantes à l'Accord général. L'Accord de facto, sont devenues respectivement les 89 et 90 416

7 Coopération avec les pays en développement 71 Coopération multilatérale 711 CNUCED VI La sixième session plénière de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VI) à Belgrade se range parmi les négociations économiques multilatérales de ces dernières années (Conférence ministérielle du GATT, session ministérielle de l'OCDE, sommet économique de Cancun, etc.), au cours desquelles on a tenté de résoudre les problèmes les plus brûlants du dialogue Nord-Sud et de contribuer à assurer la reprise économique. Si l'on considère l'urgence et l'ampleur des problèmes accumulés, il faut constater que les résultats sont modestes. Bien que l'interdépendance économique internationale ait été communément reconnue comme étant le facteur déterminant de la coopération, un dénominateur commun n'a pu être trouvé. Les pays en développement ont exigé des réformes structurelles en profondeur du système économique mondial. Les pays industrialisés, quant à eux, ont voulu donner de nouvelles impulsions au dialogue Nord-Sud, en partant certes d'une meilleure compréhension de l'interdépendance, mais en utilisant les mécanismes déjà existants, et renforcer ainsi la reprise économique qui se dessine. Les deux points de vue étaient si divergents que la déclaration sur la situation économique mondiale adoptée par la Conférence n'a pu être admise par tous les pays industrialisés. L'exemple de Belgrade a également clairement montré les problèmes que posent les conférences de cette envergure avec un ordre du jour aussi vaste. Ce sont évidemment les plus faibles parmi les pays en développement qui pâtissent de la polarisation presque inévitable. Toutefois, si l'on tient compte des difficultés économiques qui ont fortement entravé la liberté d'action de nombre de 417

négociateurs, ainsi que de la grande réserve observée par d'importants pays, industrialisés à l'égard de tout ce qui, de loin ou de près, touche au domaine Nord-Sud, le résultat des négociations constitue un fondement solide pour les travaux futurs de la CNUCED et d'autres institutions économiques multilatérales (GATT, FMI, Banque Mondiale, etc.). Non seulement l'acquis a pu être consolidé, mais encore de nouvelles perspectives se sont ouvertes dans certains domaines. La Suisse s'emploiera à ce que les résolutions marquant les résultats de la Conférence se concrétisent. Les points forts de la Conférence de Belgrade étaient le problème des produits de base, le commerce international ainsi que des questions

financières et monétaires. Les résultats peuvent être résumés de la manière suivante: Dans le secteur des produits de base, l'accord sur la création d'un Fonds commun a été signé ou ratifié par de nombreux Etats au cours de la Conférence et plusieurs pays se sont déclarés prêts à entamer sans délai la procédure de ratification (voir ch. 723). Le programme intégré des produits de base, adopté lors de la CNUCED IV à Nairobi a été confirmé. L'efficacité des accords existants sur les produits de base devra être analysée. La Conférence a en outre décidé de mettre au point des arrangements-cadres de coopération internationale dans les domaines de la transformation, de la commercialisation et de la distribution des produits de base. Ces arrangements devraient inciter les pays en développement à participer davantage au commerce de produits de base et de produits transformés. Enfin, la CNUCED a été appelée à analyser la nécessité d'adopter un système complémentaire de stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement exportateurs de produits de base. Un tel système pourrait, s'il se révélait efficace, renforcer à moyen terme les instruments de la politique des produits de base. 418

Dans le domaine du commerce, on a unanimement condamné le protectionnisme et reconnu l'importance d'un système commercial mondial ouvert et ce surtout en période de stagnation économique. Les pays industrialisés ont réaffirmé leur volonté de ne plus introduire de nouvelles restrictions et de réduire les obstacles à l'importation existants au fur et à mesure de leur redressement économique. Le commerce entre les pays industrialisés et en développement doit être promu et le programme de travail arrêté lors de la conférence ministérielle du GATT en novembre 1982 doit être mis en oeuvre. Le secrétariat de la CNUCED est chargé d'élaborer des propositions relatives à la lutte contre le protectionnisme et aux mesures à prendre pour faciliter les ajustements structurels. Il a par ailleurs été autorisé à poursuivre ses travaux dans le secteur des services, en tenant compte tout particulièrement des intérêts des pays en développement. Quant aux questions financières et monétaires, les pays occidentaux industrialisés se sont déclarés prêts à poursuivre leurs efforts visant à augmenter l'aide publique au développement, sans toutefois lever les objections - y compris celles de la Suisse - quant au volume projeté de l'aide publique (0,7 % du PNB). La concentration de l'aide sur les pays en développement les plus pauvres - ainsi l'avait préconisé la Conférence de Paris en 1981 - n'a pas été contestée. On a souligné le rôle important des institutions multilatérales de développement et la nécessité de leur financement, ceci notamment en vue de la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID). En outre, la résolution sur le transfert de technologie notamment est intéressante pour la Suisse. En vertu de celle-ci, la CNUCED axera son activité future principalement - hormis le code sur le transfert de technologie (voir ch. 83) - sur une stratégie relative à l'évolution technologique dans les pays en développement. 419

712 Produits de base Le nouvel accord international sur le café est entré en vigueur le 1er octobre comme prévu. 12 pays y participent, ce qui représente plus de 99 pour cent des exportations mondiales et environ 93 pour cent des importations mondiales de café. En vertu de votre autorisation (arrêté fédéral du 6 octobre; FF 1983 III 1122), nous avons ratifié cet accord. L'accord a certes contribué à une stabilisation des prix sur le marché mondial du café; l'équilibre du marché demeure toutefois instable en raison de l'augmentation des stocks. Les négociations portant sur un nouvel accord international sur le sucre n'ont pu encore aboutir. Le problème principal réside dans la recherche d'un équilibre sur le marché mondial du sucre, acceptable pour les producteurs. Ce marché est caractérisé

par la surproduction et la consommation stagnante. Les dix principaux pays exportateurs n'ont pu à ce jour se mettre d'accord sur un mécanisme de stabilisation. La Communauté européenne exige un système important de stockage, alors que les autres pays producteurs veulent s'en tenir au système des contingents à l'exportation pratiqué à ce jour, assorti d'obligations de stockage spécifiques en période de surabondance. Les pays importateurs, dont la Suisse, sont prêts à collaborer en vue de trouver une solution de compromis acceptable pour tous. Ils refusent toutefois de faire des concessions disproportionnées avec l'objectif visé de la stabilité du marché, telles, par exemple, la participation financière aux frais de stockage en cas de surproduction, une plus grande ouverture de leur marché ou des mesures restrictives relatives à l'utilisation de sucres. Le Conseil international du cacao a décidé de renégocier le plus rapidement possible l'accord international sur le cacao de 1980 qui s'est révélé peu efficace en raison d'une

participation partielle et de moyens financiers insuffisants. La Côte d'Ivoire et les Etats-Unis, qui n'avaient pas adhéré à l'accord existant, participent également aux travaux préliminaires en cours. La question essentielle à débattre est de savoir si, dans un nouvel accord, il faudrait réintroduire des restrictions à l'exportation en complément au stock régulateur de cacao. 713 Accord international sur les bois tropicaux Nous renvoyons au message dans l'annexe au présent rapport (annexe 14). 714 Aide financière multilatérale Le Conseil des gouverneurs de la Banque asiatique de développement a approuvé, le 25 avril, la troisième augmentation du capital de la banque (de 105 %). Nous avons l'intention de participer à cette reconstitution par un montant d'environ 51 millions de dollars; 2,6 millions de dollars seront effectivement versés, le reste constituera un capital de garantie. Le 7 mars, nous avons approuvé une contribution de 79,6 millions de francs pour la troisième reconstitution du Fonds de développement asiatique. Cette somme représente une part de 1,3 pour cent du montant total de la reconstitution qui est de 3,2 milliards de dollars. Ces deux contributions vont permettre à la Banque asiatique de développement de financer de nouveaux projets pendant les trois prochaines années. L'adhésion d'Etats non-africains, dont la Suisse, à la Banque africaine de développement est devenue exécutoire fin 1982 (voir message du 28 mai 1980; FF 1960 II 1257 III 1433). 29 Feuille fédérale. 136e année. Vol. 1 421

L'augmentation du capital qui en résulte donnera la Banque africaine de développement une assise financière plus solide et améliorera sa position en vue de lancements d'emprunts sur les marchés de capitaux. La part suisse au capital se monte à 136,7 millions de francs, dont 34,2 sont effectivement payables. Les Etats membres du Fonds africain de développement qui est rattaché à la Banque et qui finance des projets de développement à des conditions favorables dans les pays les plus pauvres du continent ont approuvé une troisième reconstitution des ressources pour une période de trois ans. Notre contribution se monte à 82,6 millions de francs payables en trois tranches sous forme de bons non-négociables ("notes") dont deux ont été émis à ce jour pour un montant de 51,2 millions de francs. La part suisse correspond à 4,2 pour cent du montant total de la reconstitution d'environ deux milliards de francs. Finalement, nous avons décidé de participer à la sixième augmentation du capital ainsi qu'à la reconstitution du Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement. Les contributions suisses s'élèvent à 32,0 millions de dollars pour le capital, dont 1,4 million de dollars effectivement payables, et à 11,0 millions de francs pour le Fonds. 72 Utilisation du crédit de programme pour le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale

au développement En septembre 1982 vous aviez approuvé un deuxième crédit de programme de 350 millions de francs destinés à financer des crédits mixtes, des mesures d'aide à la balance des paiements ainsi que des mesures dans le domaine des produits de base, de la promotion des exportations et de l'industriali- 422

sation. Avec le programme visant au renforcement de l'économie suisse, que vous avez approuvé en mars, ce montant a été augmenté de 100 millions de francs pour le financement de crédits mixtes et d'aides à la balance des paiements supplémentaires. Le but de cette opération est d'augmenter les moyens permettant aux pays en développement de couvrir les besoins les plus urgents. Simultanément, on attend de l'utilisation de ces moyens une incidence favorable sur l'économie suisse (augmentation des commandes, maintien de l'emploi et création de nouveaux postes de travail). 721 Crédits mixtes Pendant la période sous revue, des crédits mixtes ont été négociés avec la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, le Pérou et la Thaïlande, ainsi qu'avec la Banque Ouest-africaine de développement (BOAD). Le 12 décembre un accord a été signé avec l'Inde, portant sur un crédit mixte de 100 millions de francs (part de la Confédération: 40 millions) destiné à financer des projets de développement prioritaires. Les accords avec les autres pays précités et avec la BOAD pourraient se conclure ces prochains mois. Des négociations avec d'autres Etats sont en préparation. Depuis 1977, onze crédits mixtes, pour un montant global d'environ 360 millions de francs, ont été octroyés (part de la Confédération: 135,5 millions de francs). Sur ce montant, 273 millions de francs sont déjà engagés, ce qui correspond à un volume d'exportations d'environ 306 millions de francs. Des projets sont envisagés pour la plus grande partie de la somme restante. 1) Cameroun, Egypte, Honduras, Kenya, Maroc, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Zimbabwe (2 crédits) 423

722 Aide à la balance des paiements Les bénéficiaires de l'aide suisse à la balance des paiements sont des pays en développement particulièrement défavorisés confrontés à une crise économique grave. A l'origine de l'aide suisse, normalement sous forme d'une contribution non-remboursable, il y a un programme d'ajustement économique du pays bénéficiaire soutenu par la Communauté internationale. Il s'agit du financement d'importations (produits de base, demi-produits, biens de consommation pour régions rurales), qui sont déterminantes pour améliorer l'utilisation des capacités de productions industrielles et agricoles existantes et pour couvrir des besoins fondamentaux. Pendant la période sous revue, deux nouveaux accords d'aide à la balance des paiements de 10 millions de francs chacun ont été conclus avec Madagascar et le Soudan. Ces deux mesures sont imputables aux 100 millions de francs que vous aviez approuvés au titre du programme visant le renforcement de l'économie suisse. 723 Produits de base Le 6e accord international sur l'étain ayant été ratifié, le 22 avril, notre contribution au stock régulateur d'étain est devenue exigible. La part suisse au stock normal s'élève à 84 tonnes, ce qui représente un montant de 926'542,75 francs calculés au prix de 7'084,18 livres anglaises par tonne. Bien que la capacité de stockage supplémentaire ait été utilisée dans une large mesure pour de vastes actions de soutien sur le marché de l'étain, les pays membres n'ont pas eu à fournir à ce jour des contributions ou des garanties gouvernementales pour le stock additionnel de l'accord. 1) Les textes de ces accords sont à disposition à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. 424

L'accord sur le Ponds commun pour les produits de base n'est pas encore entré en vigueur, la participation étant insuffisante. De ce fait la contribution suisse (près de 20 millions de francs) mise à disposition après la ratification de l'accord n'a pas encore été versée; elle

reste cependant engagée. Les ratifications d'au moins 90 pays représentant deux tiers du capital du Fonds sont nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord. A la fin de la période sous revue, plus de 110 pays avaient signé l'accord, mais 64 seulement l'avaient ratifié. 724

Promotion commerciale Dans le domaine de la promotion commerciale en faveur des pays en développement nous avons apporté notre soutien financier aux activités et projets suivants: - poursuite des activités d'information et de mise en contact de l'Office suisse d'expansion commerciale en faveur des pays du Tiers Monde qui désirent être davantage présents sur le marché suisse; - participation renouvelée de pays en développement aux grandes foires suisses. Pour la troisième fois consécutive, l'Egypte, le Sénégal et le Sri Lanka participaient à la Foire d'échantillons de Baie; la Côte d'Ivoire était invitée au Comptoir suisse; - participation de spécialistes de 30 Etats africains à trois séminaires sur les préférences tarifaires pour parfaire leurs connaissances dans ce domaine; - un projet de coopération technique avec des exportateurs du Honduras; il s'agit de conseils portant sur des questions techniques (contrôle de la qualité, emballage, transport, etc.) liées à l'exportation de certains produits non-alimentaires; 425

- deux projets, respectivement au Rwanda et au Burundi, portant sur l'amélioration de la gestion des importations et des stocks; - activités de conseil d'une entreprise suisse de chaussures en faveur de tanneries et de fabriques de chaussures en Inde. 725

Industrialisation Les mesures financées au titre de l'industrialisation visent à soutenir les efforts entrepris par les pays en développement dans ce secteur, en encourageant l'engagement de ressources privées (capitales, technologie, savoir-faire) dans la réalisation de projets industriels. A cet effet, nous avons financé par un montant de 110'000 francs la participation d'instituts de recherche de la Thaïlande, de l'Inde et du Sri Lanka à la troisième foire "Technology for the People", qui a eu lieu en novembre à Manille, et dont l'objectif était de faciliter le transfert de technologie adaptée aux besoins des pays en développement. 726

Evaluation Compte tenu de l'importance que nous attribuons à l'efficacité de nos efforts d'aide, trois mesures de coopération économique et commerciale avec les pays en développement - dont l'exécution était assez avancée pour permettre une appréciation des résultats - ont été soumises à une évaluation par des experts n'appartenant pas à l'administration. Il s'agit du crédit mixte octroyé -début 1979 à l'Egypte (voir les résultats de l'évaluation dans l'annexe 10) ainsi que du financement de la participation de pays en développement aux grandes foires suisses de 1981 à 1983 et de l'activité de l'Office suisse d'expansion commerciale dans le domaine 426

de la promotion commerciale en faveur des pays en développement pendant les années 1982/1983- 73

Effets économiques produits par l'aide publique au développement Faisant suite aux informations sur les effets économiques de l'aide publique au développement suisse, présentées dans le 18e rapport (annexe 6), vous trouverez un aperçu des résultats obtenus pour l'année 1981 dans l'annexe 11. 427

8 Investissements internationaux et entreprises multinationales 81

Commission des Nations Unies sur les sociétés transnationales 811

Sessions extraordinaires Les négociations sur un code de conduite des Nations Unies sur les sociétés transnationales se sont poursuivies lors de deux sessions extraordinaires. Les négociations n'aboutirent à aucune conclusion satisfaisante des travaux. Il fut certes possible de régler certains problèmes en suspens afférents à la conduite des sociétés transnationales (par exemple le respect des objectifs économiques et de politique du développement des pays hôtes) ainsi qu'à rapprocher quelque peu les points de vue relatifs à la non-ingérence dans les affaires intérieures ainsi

que sur les activités en Afrique australe. Toutefois les profondes divergences quant au traitement des sociétés transnationales par les pays hôtes et au champ d'application du code restent entières. La 38e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la Commission pour une session extraordinaire d'une semaine, afin de faire le point de la situation, ce qui pourrait, le cas échéant, déboucher sur une dernière série de négociations. 812 Réunion annuelle La Commission s'est déclarée satisfaite de l'aide technique apportée aux pays en développement par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. La Suisse a participé au financement, de cette aide en assurant une contribution volontaire de 500*000 francs. Par contre une étude de la Commission sur le rôle des sociétés transnationales dans le développement mondial fit l'objet de critiques, car les sociétés ayant leur siège en Europe de l'Est n'y sont pas prises en considération. 428

82 Comité de l'OCDE de l'investissement international et des entreprises multinationales Les travaux du Comité ont porté essentiellement sur la préparation du deuxième rapport d'examen concernant la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales adoptée en 1976; ce rapport devra être présenté au Conseil de l'OCDE qui se réunira au printemps 1984 au niveau ministériel. Vu les délibérations du Comité il n'y a pas lieu d'attendre de modifications substantielles ni d'amendements des principes directeurs. Cet instrument ayant donné satisfaction dans les grandes lignes, il est donc justifié de le garder inchangé. Le rapport d'examen devrait entre autres traiter des questions des relations entre sociétés mères et filiales dans le processus de décision ainsi qu'au problème des législations ou réglementations ayant une portée extra-territoriale. 83 Code de conduite des Nations Unies sur le transfert de technologie Le 5e session de la Conférence qui a eu lieu en automne n'a pas permis de clore les négociations. L'Assemblée générale des Nations-Unies a donc décidé, sur proposition de la Conférence, de convoquer une 6e session avant mi-1985- Les négociations sur les dispositions non encore adoptées concernant les pratiques commerciales restrictives avaient pour but de trouver des critères déterminant le moment où un fournisseur de technologie devait renoncer aux pratiques restrictives envers les preneurs de licence. Alors que les pays en développement continuent à prendre comme critère de jugement déterminant l'atteinte portée à leur développement économique et technologique, les pays industrialisés occidentaux ne veulent considérer comme inadmissibles que les clauses contractuelles susceptibles d'entraver indûment la con- 429

currence. De plus les pays industrialisés pensent que des contrats de licence conclus entre sociétés appartenant à un même groupe ne sauraient en principe être considérés comme restreignant la concurrence. En ce qui concerne le chapitre traitant du droit applicable et du règlement des différends, les pays en développement ont exigé à l'origine que seuls le droit et le tribunal du pays acquéreur de la technologie soient appliqués. Les pays industrialisés, en revanche, voulaient s'en remettre fondamentalement à la libre volonté des parties pour régler ces questions. 84 ONUDI L'ONUDI a mis en place un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, en vue d'augmenter la part de ceux-ci dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue. Des industriels, des syndicalistes, des techniciens ou des représentants de gouvernements participent à ces réunions. Les trois consultations de cette année ont eu pour thèmes l'industrie du bois, l'industrie des machines agricoles et l'industrie pharmaceutique. La réunion sur le bois fut essentiellement technique. Les deux autres consultations examinèrent les problèmes relatifs au transfert de technologie sur la base de

contrats-types. La consultation sur l'industrie pharmaceutique étudia également les problèmes liés au prix, à la disponibilité et aux transferts de technologie nécessaires à la production de médicaments et leurs produits intermédiaires. Des problèmes de nature financière empêchent provisoirement la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée de l'ONU. La Suisse a ratifié l'Acte constitutif de la nouvelle 430

ONUDI. Le Bureau de l'ONUDI à Zurich accueille des experts de pays en développement dans le but de leur permettre de promouvoir des projets industriels élaborés dans leur pays d'origine. A ce jour, le Pérou, le Sri Lanka et la Colombie ont bénéficié de cette mesure. Par ailleurs, le Bureau dispose d'un fonds de préinvestissements de 500'000 francs destiné à financer une partie des frais découlant d'études de faisabilité de projets industriels réalisées dans des pays en développement par des petites et moyennes entreprises suisses. En 1983, ce fonds a permis de financer une part des études relatives à l'implantation d'une installation frigorifique au Togo, d'une usine de rechappage de pneus au Pakistan ainsi que d'une tréfilerie au Kenya. 431

9 Relations bilatérales 91 Europe de l'Ouest Au cours des onze premiers mois de l'année, nos importations en provenance de l'Europe de l'Ouest ont augmenté de 5,0 pour cent; elles représentent quelque 71* pour cent au total des importations. Nos exportations, par contre, n'ont progressé que de 3,3 pour cent; elles représentent 62 pour cent du total des exportations suisses. Ces taux de croissance sont sensiblement plus bas que ceux de notre commerce extérieur avec les pays de l'OCDE ne faisant pas partie de l'Europe, taux qui sont respectivement de 16 pour cent et 10 pour cent. Il est donc de constater la grande importance que revêt, pour notre propre économie, une reprise de l'activité économique en Europe de l'Ouest. Cela explique aussi pourquoi nous avons à nouveau pendant l'année sous revue particulièrement veillé à soigner et à approfondir les contacts bilatéraux avec nos partenaires de l'Europe de l'Ouest. Nos priorités ont consisté d'une part à faire valoir notre position face aux développements futurs de la zone de libre-échange en Europe de l'Ouest, en particulier vis-à-vis de la Communauté économique européenne; d'autre part, nos efforts ont porté sur l'élimination d'obstacles spécifiques aux échanges anciens et nouvellement apparus dans le contexte bilatéral. Ces contacts se révèlent toujours utiles dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent sur le plan multilatéral. De nombreux entretiens ont eu lieu à divers niveaux. Relevons en particulier ceux qui ont eu lieu à l'occasion de la visite officielle du président français Mitterrand les 14 et 15 avril, soit avec le président lui-même, soit avec le ministre de l'économie et des finances, J. Delors, ou encore avec Mme E. Cresson, ministre responsable du commerce extérieur et du tourisme. Nous avons constaté avec sa- 432

tisfaction un désir d'améliorer les relations bilatérales. Le dialogue engagé a été poursuivi et approfondi lors de nouvelles rencontres en mai entre le chef du Département fédéral de l'économie publique et le président français, d'une part, et avec les ministres précités d'autre part, suivies de discussions menées par des fonctionnaires à différents niveaux. Nous nous sommes surtout efforcés de faire reconnaître, dans la pratique, la qualité particulière des relations commerciales fondées sur l'accord de libre-échange (élimination de certaines discriminations) et également de faire avancer concrètement l'ensemble de questions, soulevées depuis longtemps concernant des investissements suisses en France. Quelques éléments de solutions ont pu être ébauchés, mais ils nécessitent encore des efforts soutenus. En février, le chef du DFEP a reçu le ministre français de la recherche et de l'industrie, qui s'intéressait surtout aux possibilités de développer la coopération

technologique et industrielle entre les deux pays. Parmi les autres rencontres qui ont eu lieu entre le chef du Département et d'autres collègues européens, relevons la visite de Lord Cockfield, ministre britannique du commerce. Les deux ministres ont signé une déclaration commune concernant la reconnaissance réciproque des essais et attestations de conformité (voir annexe 12). La rencontre traditionnelle officielle des ministres de l'économie de la Suisse, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Autriche a eu lieu cette année les 17 et 18 septembre à Aix-la-Chapelle. A cette occasion, le gouvernement allemand a de nouveau été prié de reprendre sous peu les négociations concernant la révision de l'accord de double imposition - à cause des incidences, sur les investisseurs et propriétaires suisses d'actions isolées, de la loi allemande sur l'imposition des sociétés. 433

En mars, le chef du DPEP a reçu le ministre norvégien du commerce ainsi que le ministre suédois du commerce extérieur. Les différentes conférences multilatérales qui ont eu lieu ont permis de traiter des problèmes bilatéraux avec le Portugal et la Yougoslavie au niveau ministériel. Des discussions de travail ont en outre eu lieu avec tous nos partenaires commerciaux d'Europe de l'Ouest au niveau de hauts fonctionnaires. L'arrangement sur le fromage conclu avec l'Espagne a été prorogé d'une année, et l'occasion a été saisie d'améliorer quantitativement nos possibilités d'exportation. Dans le cadre d'une action d'aide économique organisée à Berne sous la présidence de la Suisse, les gouvernements de 15 pays se sont engagés à Berne à octroyer à la Yougoslavie des crédits pour un montant global approximatif de 1,4 milliard de dollars. La contribution suisse de 90 millions de dollars a été financée par la Banque nationale suisse avec une garantie de la Confédération en vertu de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales (RS 941.13) ainsi que par un consortium de banques suisses. Les modalités relatives à l'utilisation des crédits suisses ont été fixées dans l'accord conclu entre la Confédération suisse et la République socialiste fédérative de Yougoslavie portant sur l'octroi d'un crédit à moyen terme et dans le protocole de la quatrième session de la Commission mixte Suisse-Yougoslavie pour la coopération dans les domaines de l'économie, du commerce, de l'industrie, des sciences et de la technique, tous deux signés le 8 juin 1983. Conformément à un arrangement figurant dans le protocole susmentionné, un montant d'environ 80 millions de francs est prévu pour l'achat de marchandises d'origine suisse par des entreprises yougoslaves. L'exécution de nos accords de consolidation avec la Turquie s'est déroulée à un rythme plus accéléré; les deux premiers 434

sont pratiquement achevés. Le remboursement du crédit s'effectue en règle générale dans les délais prévus. L'amélioration de la position économique extérieure nous a permis de reprendre l'octroi de garanties à l'exportation, notamment pour couvrir la contribution suisse à la construction d'une importante centrale hydro-électrique. 92 Europe de l'Est La diminution de notre commerce avec les pays à commerce d'Etat d'Europe de l'Est décrite dans notre 20e rapport (voir en. 92) s'est poursuivie. Du côté des importations., cette réduction a été la plus prononcée avec la Bulgarie et l'Union soviétique; nos importations en provenance de la RDA, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie ont en revanche augmenté. L'accroissement de nos exportations vers la Bulgarie, la Pologne, l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie n'a pas réussi à compenser la réduction massive de nos exportations vers la Roumanie et la RDA ainsi que celle, substantielle, vers la Hongrie. La conséquence de cette évolution est que la part des pays à commerce d'Etat d'Europe de l'Est au commerce extérieur suisse continue à diminuer. Actuellement, elle ne s'est élevée plus qu'à 3,2 pour cent

(11 mois 1983). La structure de nos échanges avec ces pays est beaucoup moins diversifiée que celle de l'ensemble du commerce extérieur suisse. C'est ainsi que, pendant les neuf premiers mois de 1983, les produits alimentaires, pétroliers et chimiques représentaient 81 pour cent de nos importations en provenance de ces pays. (Les produits pétroliers-ont même représenté jusqu'à 89 pour cent des importations en provenance d'Union soviétique). Quant aux exportations, les machines et les produits chimiques en ont constitué 82 pour cent. 435

La dette extérieure de la Pologne (environ 28 milliards de dollars) demeure le problème-clé de ce pays dont la situation économique est toujours aussi dramatique et difficilement saisissable. En 1981, la Pologne avait pu conclure avec ses 16 principaux créanciers occidentaux, dont la Suisse, un accord de consolidation de sa dette extérieure garantie. Les négociations sur le rééchelonnement des dettes garanties arrivant à échéance en 1982, interrompues en décembre 1981 lors de l'instauration de la loi martiale en Pologne, ont pu être reprises le 16 novembre à Paris. Cependant, avant qu'un éventuel arrangement multilatéral de consolidation puisse être signé, il sera nécessaire de résoudre la question du paiement des intérêts dus sur l'accord de consolidation de 1981 (environ 500 millions de dollars). La Suisse, qui s'est toujours opposée à une politisation du problème de l'endettement polonais, s'est activement engagée en faveur de la reprise de ces négociations. La Pologne n'a pas honoré ses engagements vis-à-vis de la Suisse relatifs à des crédits garantis par la GRE d'un montant de 111 millions de francs pour 1982, et de 103 millions de francs pour 1983. Sur la base des recommandations adoptées le 18 mai dans le cadre du "Club de Paris", un accord bilatéral de consolidation a été signé le 14 septembre avec la Roumanie pour les dettes garanties d'un montant de 29 millions de francs arrivant à échéance en 1983. Environ 16 millions de francs sont à la charge de la GRE. Les Commissions mixtes créées en vertu d'accords économiques conclus avec l'Union soviétique, la Roumanie et la Hongrie se sont réunies en session ordinaire. Elles ont traité principalement des perspectives du commerce bilatéral et des possibilités de développer la coopération économique et industrielle entre les entreprises suisses et les organisations des trois pays. Le Secrétaire d'Etat aux affaires 436

économiques extérieures s'est rendu en visite officielle en Tchécoslovaquie, et le délégué aux accords commerciaux compétent a eu des entretiens avec les représentants des autorités de la RDA, à l'occasion de sa participation à la réception officielle suisse à la Foire de printemps de Leipzig, La Pologne et la Tchécoslovaquie ont participé à la Foire suisse d'échantillons afin de faire mieux connaître leurs produits d'exportation au public suisse; l'Albanie a exposé ses produits à la Foire d'automne de Baie. 93 Afrique Dans l'ensemble le commerce avec l'Afrique s'est fortement développé; les importations suisses ont plus que doublé au cours des quatre dernières années. Cette croissance est due en majeure partie à l'importation plus importante de pétrole et aux augmentations de prix dans ce secteur. Cette tendance s'est vérifiée également pour les onze premiers-mois de 1983. L'appréciation positive du premier accord de crédit mixte avec l'Egypte a abouti à des négociations sur un deuxième crédit mixte d'un montant de 90 millions de francs. Ces négociations ont débuté en mars, à l'occasion de la visite au Caire du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures. On peut s'attendre à la signature prochaine de l'accord. Une reconstitution du crédit mixte avec la Tunisie, d'un montant de 8,7 millions de francs (part de la Confédération 2,9 millions de francs), est actuellement en perspective. Ce crédit a en effet été totalement utilisé alors que de nouveaux projets sont en attente. L'endettement -dans les

pays africains s'est plutôt encore aggravé depuis la dernière période sous revue, ce qui a 30
Feuille fédérale. 136e année. Vol. 1 437

conduit à la conclusion d'accords de consolidation des dettes avec le Togo portant sur 37 millions de francs, la Zambie (14 millions), le Sénégal (7,7 millions), le Soudan (55 millions) et la République centrafricaine (4,2 millions), On envisage également un rééchelonnement avec le Maroc. Etant donné la situation financière désastreuse du Soudan, la Suisse a octroyé à ce pays une aide à la balance des paiements de 10 millions de francs, dans le cadre d'une action de soutien international. Cette année encore, l'Égypte et le Sénégal ont participé à la Foire suisse d'échantillons, dans le cadre du projet sur les foires, financé par la Confédération. La Côte d'Ivoire était invitée d'honneur au Comptoir suisse.

94 Moyen Orient Pendant les onze premiers mois, les exportations suisses vers le Moyen-Orient ont légèrement diminué par rapport à la même période de l'année précédente. Ceci est dû en premier lieu à la forte baisse de nos exportations vers l'Irak et le Liban, attribuable dans les deux cas aux conflits armés qui se poursuivent sans relâche. Nos exportations vers les États du Golfe ont également tendance à diminuer. Outre la baisse des recettes provenant d'exportations de pétrole, il se pourrait qu'une certaine saturation se fasse sentir sur ces marchés jusqu'à ce jour florissants. En revanche, nos ventes à l'Arabie Saoudite continuent à progresser. Près de 45 pour cent des exportations suisses vers le Moyen-Orient sont aujourd'hui destinés à ce marché, Nos exportations vers l'Iran ont, elles aussi, nettement repris. Cette tendance s'explique par l'amélioration de la situation des devises. Une analyse approfondie de la situation a été faite par une mission économique suisse qui s'est rendue 438

dans ce pays en septembre. 95 Asie Dans l'ensemble, nos relations commerciales avec les pays asiatiques continuent à être animées. Du point de vue des exportations notamment, on a enregistré des taux de croissance parfois impressionnants. Face aux pressions constantes en matière de politique commerciale exercées par les États-Unis et les CE à l'égard du Japon, en raison des déficits croissants qu'ils accusent dans le commerce avec ce pays, le gouvernement japonais a facilité encore l'accès de produits étrangers au marché nippon. Une quatrième série de mesures a été soumise au parlement japonais; elle ne contient toutefois pas d'éléments susceptibles d'intéresser directement la Suisse. Les relations économiques entre la Suisse et le Japon sont dans l'ensemble très bonnes. Le trafic de marchandises n'est pas le seul critère d'appréciation de nos rapports bilatéraux; le déficit de notre balance commerciale avec le Japon ne devrait donc pas nous inquiéter. Bien plus, si l'on considère l'ensemble de nos relations économiques avec le Japon, la balance penche plutôt en notre faveur. En 1982, la part du Japon - pays de 110 millions d'habitants, pouvoir d'achat élevé - au total des exportations suisses ne représentait que 2,6 pour cent. L'Office suisse d'expansion commerciale a donc décidé de se concentrer dans les années à venir en priorité sur l'exploitation du marché japonais dans le cadre de la promotion officielle des exportations. La Suisse doit encore démontrer l'intérêt qu'elle porte au marché japonais sur le plan politique et affermir sa position en tant que partenaire économique et commercial sérieux. Le haut-niveau technique de l'industrie japonaise 439

devrait inciter les entreprises suisses à coopérer davantage avec des partenaires japonais. A l'occasion d'une visite officielle au Japon rendue fin août sur l'invitation du ministre japonais des affaires étrangères, le chef du Département de l'économie publique a eu des entretiens approfondis au niveau ministériel; Les rencontres organisées par les associations professionnelles de l'économie et les chambres de commerce ont donné lieu à un échange de vues

fructueux avec des hauts représentants de l'industrie, des banques et des maisons de commerce japonaises. Des discussions avec des représentants locaux d'entreprises suisses ont permis de faire le point sur l'état actuel des relations et de poser de nouveaux jalons pour le développement de celles-ci. Dans l'ensemble, la zone économique de l'ANASE (Association des Nations d'Asie du Sud-Est) continue à se distinguer par des taux de croissance supérieurs à la moyenne; ainsi, nos exportations vers les cinq pays de l'ANASE ont-elles augmenté de 15,9 pour cent pendant les onze premiers mois. Toutefois, les bonnes perspectives sont quelque peu compromises: les rentrées de devises plus faibles en Indonésie, en Malaisie - et aux Philippines ont conduit à une révision des plans de développement. Le degré d'endettement des Etats de l'ANASE est encore relativement bas, exception faite pour les Philippines qui ont cherché à entamer des négociations en vue d'une consolidation. Du 16 -au 18 février, une délégation officielle suisse a séjourné en Inde dans le cadre de la 3e session de la commission mixte. A l'occasion de cette rencontre, on s'est penché principalement sur les problèmes relatifs au commerce bilatéral (douanes, interdictions d'importation, accès au marché) et aux investissements suisses (protection juridique, politique industrielle); on a également débattu d'une

coopération économique plus étroite (consultations régulières, participation à des foires, promotion du commerce). 96 Amérique latine et Caraïbes Les difficultés économiques ont continué à se manifester dans la plupart des pays d'Amérique du Sud. Parmi les raisons premières, on pourrait citer la faible conjoncture mondiale, les politiques économiques nationales inadéquates, la surévaluation des monnaies nationales, les prix obstinément bas des produits de base, ainsi que le haut niveau d'intérêt à l'échelle mondiale. Il en résulte de graves problèmes de balances des paiements, une crise de croissance, des taux d'inflation très élevés ainsi qu'une affectation démesurée des recettes de devises au service de la dette. Le revenu national en souffre inévitablement. La dette extérieure globale de l'Amérique latine pourrait bien avoir passé aujourd'hui le cap des 300 milliards de dollars. Relevons dans ce contexte les négociations de consolidation, complexes, menées jusqu'ici avec succès par le Mexique et le Brésil. Pendant les onze premiers mois, les exportations suisses ont diminué de 22 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse s'est produite en premier lieu dans les exportations à destination du Mexique, du Venezuela, du Pérou, de l'Argentine et du Brésil. Pendant la même période, la valeur des importations suisses a augmenté de 3,5 pour cent, en raison notamment des achats plus importants de pierres précieuses au Panama. Un nombre croissant de pays d'Amérique latine n'était et n'est plus en mesure de faire face aux problèmes d'endettement par ses propres moyens. La concentration sur quelques années seulement des remboursements exigibles a abouti, entre autres, à des arriérés de paiements considérables. De ce fait, plusieurs Etats se sont adressés au Fonds monétaire. 441

international, aux gouvernements des pays créanciers et aux banques créancières étrangères. Depuis, nombre d'actions de soutien ont déjà été menées; d'autres encore sont en préparation. Outre l'engagement de nouveaux moyens financiers du FMI et d'autres institutions internationales de financement ainsi que des banques commerciales, l'aide se concentre sur le rééchelonnement de dettes, c'est-à-dire l'ajournement des délais de paiement. Pour autant qu'il s'agisse de prêts gouvernementaux ou de crédits avec une garantie publique, les concertations en vue de ces opérations se sont tenues au sein du "Club de Paris". En vertu de l'arrêté fédéral du 20 juin 1980 sur la conclusion d'accords de consolidation, nous avons passé un accord avec Cuba, le 12 août 1983, sur le rééchelonnement des créances

couvertes par la GRE portant sur un montant de 37 millions de francs. De telles opérations de consolidation n'impliquent pas l'engagement direct des moyens financiers de la Confédération; en revanche, les indemnisations que doit verser la GRE entraînent un déficit accru de cette institution. Des accords de consolidation sont en préparation avec le Brésil, l'Equateur, le Mexique et le Pérou. Le "Club de Paris" n'a pas encore traité les demandes de la Bolivie, de la Guyane et de la République dominicaine. Quant à la consolidation consentie pour une part des dettes du Costa Rica, la Suisse n'y participe pas, ses créances étant insignifiantes. Les efforts visant un resserrement des relations économiques ont été poursuivis. D'une part, les visites officielles en Suisse de membres de gouvernements et de banques centrales ont permis de nouer des contacts. D'autre part, le délégué de l'OFAEE a eu maintes occasions de défendre les intérêts suisses dans ces pays, entre autres en mars à Panama lors 442

de l'assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement. Ce voyage lui a permis de mener encore divers entretiens au Mexique, au Venezuela de même que dans certains pays des Caraïbes. Par ailleurs, l'Office suisse d'expansion commerciale et la Société suisse des constructeurs de machines ont organisé une semaine technique à Bogota (Colombie) - la quatrième du genre en Amérique latine -- qui a permis de présenter les derniers développements de notre industrie et d'entretenir de fructueux contacts. Cette manifestation a été inaugurée par un délégué de l'OFAEE, qui a ensuite eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants gouvernementaux et de l'économie de la Colombie ainsi que de l'Equateur. Un accord sur la promotion et la protection des investissements a été signé le 19 octobre avec le Panama (voir annexe 13). La durée de validité de l'accord commercial conclu le 30 mars 1954 avec Cuba (RO 1954 537) a été prolongée jusqu'à fin 1984. 97 Amérique du Nord Pendant les onze premiers mois, nos exportations vers l'Amérique du Nord se sont développées de manière satisfaisante. Le redressement conjoncturel observé actuellement aux Etats-Unis est une condition préalable favorable pour les efforts renforcés de l'OSEC visant la promotion des exportations sur ce marché. En dépit de la reprise économique américaine, les tendances protectionnistes n'ont guère diminué aux Etats-Unis. Cependant, hormis l'introduction de suppléments de droits de douane et de contingents à l'importation pour les aciers spéciaux et la prorogation de l'accord d'autolimitation pour les automobiles conclu avec le Japon, le gouvernement américain a adopté une attitude ferme à l'égard de ces tendances. Fermeté également face aux diverses initiatives parlementaires à but protectionniste. Néanmoins, la Chambre des représentants a approuvé une proposition, visant l'in- 443

troduction d'un régime de "local content" dans le secteur de l'automobile. En vertu de cette proposition, dès qu'un producteur étranger exporte plus de 100'000 véhicules par an aux Etats-Unis, une part variable des véhicules vendus devra être fabriquée sur place ou avec des pièces d'origine américaine. Il est toutefois peu probable que ce projet, qui va à l'encontre des obligations du GATT, passe l'obstacle du Sénat d'une part, et d'un éventuel veto présidentiel d'autre part. La procédure entamée par la "National Machine Tool Association" pourrait directement porter atteinte aux intérêts suisses. En effet, au nom de la sécurité nationale, on y demande au Président de prendre des mesures restrictives concernant l'importation de machines-outils. Le résultat de cette procédure menée par le Département du commerce est encore incertain. Nous avons cependant d'ores et déjà signifié aux autorités américaines l'importance que nous attribuons au maintien de l'accès au marché américain dans ce secteur, particulièrement intéressant pour la Suisse. Tous ces

problèmes - ainsi que les grands thèmes actuels de la politique commerciale et économique - ont pu être abordés lors des visites que le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures a effectuées ce printemps ainsi qu'à l'occasion de la session annuelle des institutions de Bretton-Woods à Washington. 98 Océanie Une mission économique suisse, menée conjointement par le délégué compétent aux accords commerciaux et le vice-président du Vorort a séjourné en Australie et en Nouvelle-Zélande du 28 février au 11 mars. La délégation était composée de représentants de la plupart des branches industrielles et du secteur des services. Dans les deux pays, la mission a eu des contacts avec plusieurs membres du gouvernement ainsi qu'avec des représentants de la banque centrale et 444

des milieux économiques. C'est avec un intérêt tout particulier que l'on s'est penché sur les répercussions de l'accord conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur une coopération économique plus étroite (Gloser Economie Relations). Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 1983 et prévoit la création progressive d'une zone de libre-échange entre les deux pays. 445

10 Mesures visant à stimuler les exportations L'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), qui bénéficie d'une subvention de la Confédération, a concentré son activité en 1983 sur les Etats-Unis et le Japon, deux marchés prioritaires où les bases ont été jetées pour des actions spéciales de promotion des exportations; ces actions devraient permettre aux entreprises suisses d'exploiter plus facilement ces marchés, qui présentent un intérêt tout particulier tant par leur pouvoir d'achat que par leur niveau technologique. Compte tenu des problèmes croissants posés par les exportations vers les pays en développement, l'OSEC prospecte à nouveau davantage les marchés traditionnels en Europe. Parmi les principales manifestations qu'il a organisées, citons - le stand d'information officiel à la foire de Hannover, - la section officielle à l'ANUGA (foire spécialisée internationale des denrées alimentaires) à Cologne, - le pavillon officiel à la foire technique d'automne internationale à Plovdiv (Bulgarie), - les journées techniques suisses à Bogota (Colombie), - la section officielle de la Suisse à la foire internationale de Téhéran (Iran), - les journées techniques suisses à Tunis, - les journées techniques suisses à Séoul (Corée), - l'ouverture d'un point d'appui pour la vente d'articles cadeaux à Los Angeles (Etats-Unis). Le programme d'activité de l'OSEC a pu être élargi, grâce aux crédits spéciaux alloués en vertu des arrêtés fédéraux visant à renforcer l'économie (17 millions de francs sur 4 ans pour le développement de la présence économique de la 446

Suisse à l'étranger); il a été complété par des projets émanant d'autres organisations de promotion, tels que les associations économiques. Les fonds supplémentaires ont été destinés en priorité à une participation collective accrue des entreprises suisses aux foires à l'étranger. L'engagement des crédits spéciaux a commencé le 1er juillet 1983.

Conformément au programme d'activité de l'OSEC pour 1984, adopté en novembre, des projets représentant un montant global de quelque 9 millions de francs, soit plus de la moitié des crédits autorisés, devraient être réalisés à la fin de cette année. Les 17 postes supplémentaires d'assistants commerciaux locaux accordés au titre des mesures visant à renforcer l'économie ont été attribués, sauf une unité de réserve, et sont en partie déjà occupés. Il s'agit en principe de collaborateurs nationaux parlant la langue du pays, engagés sur place par les ambassades suisses; sous la responsabilité de l'ambassadeur et en collaboration avec l'agent diplomatique compétent pour les affaires économiques, ils ont notamment pour tâche d'aider les exportateurs suisses à rechercher des contacts et des

partenaires. 447

11 Politique économique extérieure autonome Durant ces derniers mois, de nouvelles mesures gouvernementales réglementant le marché sidérurgique ont été arrêtées ou mises en chantier dans les pays de la Communauté européenne -du charbon et de l'acier (CECA). Les autorités de la CECA tentent ainsi une nouvelle fois de régulariser l'offre d'acier en volume et au niveau des prix, de façon à assainir le marché. Les usines sidérurgiques de la Communauté sont tenues d'adapter leur production à des quotas officiellement prescrits. Simultanément, la Communauté s'efforce d'éviter une augmentation des importations d'acier en passant des arrangements bilatéraux avec différents pays tiers ou en appliquant des mesures unilatérales selon les règles du GATT (par exemple des droits anti-dumping). D'autres dispositions, telles que l'obligation imposée aux usines de la CE de respecter des prix de vente minima pour certains produits ou l'instauration d'un document spécial accompagnant les livraisons transfrontières ont été mises en discussion. Par ailleurs, la CECA poursuit ses efforts aux fins de réduire ou de subordonner à la suppression de certaines capacités de production. l'octroi des subventions que plusieurs Etats membres versent à leurs entreprises sidérurgiques pour des raisons de politique sociale, régionale ou industrielle. Les mesures communautaires n'ont pas amélioré les conditions de concurrence de l'industrie sidérurgique suisse. Certes, la Communauté n'a pas opposé de restriction quantitative à l'augmentation des exportations suisses d'acier. En revanche, notre pays a enregistré un accroissement massif des importations d'acier d'armature, c'est-à-dire du produit dont la vente est déterminante pour le rendement des usines suisses. Nos exportations risqueraient de pâtir de la politique sidérurgique de la CECA, si la Suisse prenait des mesures au-

448
tonomes contre la hausse des importations d'acier en provenance de la CECA. Dans, la perspective de nouvelles discussions et d'éventuels arrangements sur le plan international, il est d'autant plus important de maintenir le régime de surveillance que prévoit l'ordonnance sur l'importation et l'exportation d'aciers d'armature (RS 632.117.32). Aussi avons-nous décidé de proroger ladite ordonnance d'une nouvelle année et d'y insérer une prescription selon laquelle la déclaration d'importation devra désigner l'établissement de production étranger d'où proviennent les aciers d'armature importés. Les dispositions concernant le respect de prix minima à l'importation et à l'exportation sont toujours suspendues. Nous soumettons l'ordonnance modifiée à votre approbation (voir annexe 2, appendice 2). 449

Annexe I Tableaux sur l'évolution économique internationale et des échanges commerciaux ainsi que sur l'évolution du commerce extérieur de la Suisse. Tableau 1: Evolution économique internationale et des échanges commerciaux Tableau 2: Evolution des taux de change nominaux durant les années 1982 et 1983 Tableau 3: Evolution des taux de change réels du franc suisse durant les années 1982 et 1983 Tableau 4: Evolution du commerce extérieur de la Suisse en 1983, selon les indices du commerce extérieur Tableau 5: Développement régional du commerce extérieur suisse en 1983 450

Evolution économique internationale et des échanges commerciaux Evolution du produit national brut en termes réels, des prix à la consommation, du volume des importations et des exportations ainsi que de la balance des opérations courantes dans la zone de l'OCDE, en 1982, 1983 et 1984 (variation en % par rapport à l'année précédente). Tableau 1 Total des 7 principaux pays de l'OCDE" Total des autres pays de l'OCDE Total des pays de la CEE Total des pays de l'OCDE Produit national brut en termes réels - 1982 -0,5 + 0 , 7 + 0 ,

5 - 0,3 - 1983 + 2 1/2 + 1 + 1 + 2 % - 1984 + 33/4 + 2 + 1 1/2 + 3 1/2 Indice des prix à la consommation -1982 + 6, 6 +11,4 + 9, 4 + 7, 3 - 1983 , + 4% +10 + 7 1/2 + 5/2 - 1984 + 5 + 8 3/4 + 6 % + 5 1/2 Volume des échanges commerciaux Volume des importations: - 1982 1,5 + 1, 8 + 2, 2 - 0,6 - 1983 + 4 1/2 0 + 1 3/4 + 3 1/4 - 1984 + 7 % - . + 3 + 2'A + 6 1/4 Volume des exportations: - 1982 - 2,9 + 1, 2 + 0, 5 - 1,8 - 1983 + 1 + 4 1/2 + 2 1/22 + 3/4 3A - 1984 + 5 + 5 1/4 + 4 % + 5 Balance des opérations courantes, en milliards de dollars - 1981 - 1,7 -26,4 -13,6 -28,0 - 1982 - 6,4 -23,3 - 9,5 -29,8 - 1983 -14 1/2 - 9 1/2 + 3 -24 1/4 - 1984 -39 - 3 +13% -41% Source: Perspectives économiques de l'OCDE, n° 34, Paris, décembre 1983. " Canada, Etats-Unis d'Amérique, Japon, France, RFA, Italie, Royaume-Uni. 451

Allemagne.. 18,2 80.29 84.67 79.86 + 0, 5 + 6, 0 France. 9,0 31.72 29.87

E. 39

806,8 3' 656 1 26 4' 4 2 10697 6 4640 8 3 803 7 1 4204 1 252 3 34815 662 9 4 559 2 2 211 1 419 Ì 1 067 2 454 0 390 8 1 672 7 1 264 7 7 1507 4 594 1 1 508 2 575 2 394.7
 Modifications par rapport à l'année précé- • dente en % + 4,8 + 3 5 + 4 1 + 1 1 8 - 1 9 - 43 + 136 - 108 + 65 + 79 + 09 + 33 - 46 + 3'2 + 28 - 12 1 + 2 4 + 0 1 + 107 + 122 + 10 5 + 109 - 4.0 Part des ex- portations globales de la Suisse en % 74,1 60 8 49 2 199 86 7 1 26 2 3 6 5 1 2 8 5 4 1 0 8 2 0 09 07 3 1 2 4 13 3 8 6 ? 8 1 1 0.7 Ini portali ons Valeur des importations En millions de francs 52821,6 45 090 7

E. 40

046 5 17 413 2 7 131 1 6 140 7 2 691 3 2 49 1 0 3 303 2 556 2 4042 7 2 166 9 222 2 1 030 1 350 0 183 3 1 001 5 883 1 7 730 9 4 993 6 2 34' 4 2709 104.0 Modifications par rapport à Tannée précé- dente en% + 5,8 + 44 + 4 I + 09 + 7 I + 7 1 + 76 + 62 + 39 + 74 + 23 + 06 + 32 2 - 6 0 + 94 + 88 + 29 3 + 34 8 + 15 1 + 202 + 9 1 - 6 1 + 2.4 Part des im- portali ons globales de la Suisse en% 86,5 73 8 65 6 28 5 11 7 10 1

E. 44

Belgique/Luxembourg 21 Danemark 13 France 56 Grèce 14 Irlande 12 Italie 41 Pays-Bas 35 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... 41 Egypte 11 Espagne 24 Etats-Unis d'Amérique 79 Finlande 10 Iraq 10 Israël 12 Japon 330 Jordanie 10 Malte 10 Norvège 11 Nouvelle-Zélande 10 République de Corée 56 Roumanie 10 Suède 11 Suisse 11 Turquie 10 Union des Républiques socialistes soviétiques 14 Yougoslavie 12 Total 1000 607

orsO oo Annexe C Données statistiques et indicateurs spécifiques jugés nécessaires pour la surveillance du commerce international des bois tropicaux ' A communiquer par les membres producteurs A communiquer par les membres consommateurs A. Données mensuelles de base pour surveiller régulièrement les principaux courants commerciaux de bois tropicaux B. Données et indicateurs spécifiques supplémentaires permettant de définir l'offre et la demande à court terme de bois tropicaux Quantités exportées (valeurs): par produits, essences, destination, etc. Prix moyens f.o.b. : pour des produits et des essences spécifiques représentatifs des principaux courants commerciaux Evaluation périodique des stocks au point d'embarquement et, si possible, à des stades intermédiaires Production de l'industrie forestière (capacité) et consommation/- production de bois d'œuvre Quantités de bois d'œuvre sorties des forêts Taux de fret Contingents d'exportation - incitations à l'exportation Obstacles climatiques - catastrophes naturelles Quantités importées (valeurs):

par produits, essences, origine, etc. Prix moyens c.a.f.: pour des produits et des essences spécifiques représentatifs des principaux courants commerciaux Evaluation périodique des stocks au point de débarquement et, si possible, à des stades intermédiaires Proportion de bois tropicaux dans le commerce total de bois d'oeuvre Exportations et réexportations de produits du bois Activité du secteur du bâtiment, mises en chantier de logements, taux hypothécaires Production de meubles

A communiquer par les membres producteurs A communiquer par les membres consommateurs C, Autres renseignements spécifiques D. indicateurs et renseignements économiques de caractère général touchant directement ou indirectement le commerce international des bois (tropicaux) Modifications des droits de douane et des obstacles non tarifaires Enquêtes sur les utilisations finales dans les principaux secteurs consommateurs de bois tropicaux Evolution de la mode en matière de placage Modifications des droits de douane et des obstacles non tarifaires Tendances observées dans le remplacement de certains bois par d'autres et dans le remplacement du bois par d'autres produits Indicateurs financiers et économiques pertinents (nationaux et internationaux) publiés: par exemple, produit national brut, taux de change, taux d'intérêt, taux d'inflation, termes de l'échange. Mesures et politiques nationales et internationales qui influent sur le commerce international des bois tropicaux. ') Tableau annexé à l'Accord comme suite au consensus auquel le Comité exécutif de la Conférence a abouti le 29 mars 1983. ON O ^O 29010

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport sur la politique économique extérieure 83/2 et Message concernant un accord commercial international du 11 janvier 1984 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1984 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 10 Cahier Numero Geschäftsnummer 84.005 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 13.03.1984 Date Data Seite 373-609 Page Pagina Ref. No 10 103 953 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.